

**Force Africaine en Attente (FAA) : Malgré la volonté affichée, c'est le fonds qui manque le plus !**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MARDI 03 NOVEMBRE 2020

**721**

**Malikilé**

[www.malikile.com](http://www.malikile.com)

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



**Lettre ouverte à Monsieur Bah N'Daou, Président de la transition, Chef de l'Etat**



**Poser les bases d'une gouvernance vertueuse au Mali**



**Transition au Mali : Des grèves déstabilisatrices**



**Conseil National de Transition : Le doute prend le dessus sur l'espoir !**



**SAER GROUP C'EST:**

**+ de 400  
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de  
**26 sociétés**, qui oeuvrent tous au rayonnement  
de la marque SAER.

**SAER GROUP**

<b>Une</b>	Lettre ouverte à Monsieur Bah N'Daou, Président de la transition, Chef de l'Etat : poser les bases d'une gouvernance vertueuse au Mali	<b>P.4</b>
<b>Brèves</b>	<p>COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Conséquences de la COVID-19 pour la sécurité mondiale : hausse de l'instabilité et accroissement des menaces pesant sur le personnel des Nations Unies <b>P.11</b></p> <p>Coronavirus au Gabon : Après les mosquées, les églises entrouvrent leurs portes <b>P.12</b></p> <p>Centrafrique : Début du dépôt des candidatures à la présidentielle et aux législatives <b>P.12</b></p> <p>Otages au Mali : Les conditions financières et matérielles des libérations se précisent <b>P.13</b></p> <p>Caricature : 5.000 fidèles exigent des excuses d'Emmanuel Macron <b>P.13</b></p> <p>Opération barkhane : Vers une traque accrue des groupes armés terroristes <b>P.14</b></p> <p>Terrorisme : Deux jihadistes condamnés à mort pour les attentats du Radisson et de la Terrasse <b>P.14</b></p>	
<b>Actualité</b>	<p>Situation des Maliens à l'étranger : Plus de 100 Maliens expulsés en Mauritanie par frontex et l'Espagne malgré leur droit à l'asile <b>P.16</b></p> <p>Assises de Bamako : Il paie seul pour tout le groupe <b>P.18</b></p> <p>Force Africaine en Attente (FAA) : Malgré la volonté affichée, c'est le fonds qui manque le plus ! <b>P.19</b></p> <p>Front social : Les syndicats de l'ORTM et de la SMTD projettent d'aller en grève <b>P.21</b></p>	
<b>Politique</b>	<p>Actualité des partis politiques : Démission en cascade à YELEMA <b>P.22</b></p> <p>Exclusion de la classe politique, front socio-sécuritaire en ébullition : Le régime transitoire au Mali est désormais sur le fil du rasoir <b>P.23</b></p> <p>Transition au Mali : Des grèves déstabilisatrices <b>P.24</b></p> <p>Conseil National de Transition : Le doute prend le dessus sur l'espoir ! <b>P.26</b></p>	
<b>Culture &amp; société</b>	SOTRAMA : Le client n'est pas roi <b>P.28</b>	
<b>International</b>	<p>Présidentielle en Côte d'Ivoire : Une élection aux deux visages, symbole d'un pays divisé <b>P.30</b></p> <p>Attentats de janvier 2015 : Le procès suspendu après deux autres accusés positifs au Covid-19 <b>P.33</b></p>	
<b>Sport</b>	Le Vovinam Viet Vo Dao : Un art martial millénaire présent au Mali (1ère partie) <b>P.34</b>	



## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)

**Siège** : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

**Email** : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com

**Site Web** : www.malikile.com

**Contacts** : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



## Lettre ouverte à Monsieur Bah N'Daou, Président de la transition, Chef de l'Etat : poser les bases d'une gouvernance vertueuse au Mali

### Monsieur Le Président de la Transition,

Beaucoup de maliennes et de maliens se posent aujourd'hui la question suivante :

**Le Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP) et les autorités de la transition (le Président et le Gouvernement de transition) sont-ils sur la voie de poser les bases d'une gouvernance vertueuse au Mali ?**

**Au regard de tout ce qui s'est passé depuis le début de cette transition, la réponse est clairement non.**

Qu'on ne nous dise pas que cette question est prématurée car chaque journée perdue à ce sujet est une victoire des corrompus et corrupteurs qui sont à l'assaut de l'appareil d'Etat

depuis la chute de l'ancien Président de la république Ibrahim Boubacar Kéïta pour préserver le système. Ces gens sont dans la logique du « toujours plus » car « Ils n'en ont jamais assez pour en avoir trop eu ». La Transition n'a jusqu'à présent montré aucune volonté de rupture avec ce système inique qui a détruit notre pays et privé notre jeunesse d'avenir.

Demande forte du peuple malien, la gouvernance vertueuse est l'un des cinq piliers de la refondation du Mali dont les quatre autres sont un ancrage durable du pays dans la paix, la sécurité et l'unité nationale, la consolidation du système démocratique, la consolidation de l'Etat de droit (dont la bonne distribution de la justice), et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Mais au fait, de quelle gouvernance vertueuse s'agit-il ? Une gouvernance épurée de la corruption sous toutes ses formes qui est la cause majeure de la situation actuelle du pays en raison de son impact sur tous les compartiments de la gestion des affaires publiques. Une gouvernance qui place au cœur de l'action publique la probité, la compétence, le professionnalisme, le mérite et l'engagement au service des populations et l'impartialité des agents de l'Etat.

Poser les bases de cette gouvernance vertueuse renvoie dans l'immédiat à nettoyer l'appareil d'Etat des dirigeants corrompus, à les traduire devant les tribunaux pour mettre fin à l'impunité, et à faire la promotion des agents de l'Etat méritants et vertueux.

Qui sont ces dirigeants corrompus ? Ces anciens ministres, anciens députés, Gouverneurs, Préfets, et autres directeurs de structures publiques qui ont mis l'Etat en coupe réglée à des fins personnelles et/ou partisans (la famille, le clan, le parti politique, etc.). Ceux-là mêmes qui ont exercé leurs fonctions dans l'appareil d'Etat pour en tirer un profit personnel et/ou à d'autres fins privées au détriment de l'intérêt général.

Ils ont érigé le népotisme, le clientélisme et le détournement de biens publics en systèmes de gestion :

- des ressources humaines de l'Etat (recrutements, formation, promotions, etc.) ;



- des ressources financières de l'Etat (mobilisation de recettes et exécution des dépenses publiques) ;
- des marchés publics et du patrimoine de l'Etat ;
- de la fourniture des prestations de services publics.

Nettoyer l'appareil d'Etat de ces dirigeants corrompus c'est :

1- Démettre immédiatement de leurs fonctions les cadres nommés sur la base de considérations partisans sans considération du mérite et/ou privilégiant des intérêts privés (personnels, du clan, de la famille, d'un parti politique, etc.) dans l'exercice de leurs fonctions au détriment de l'intérêt général lorsque cela est avéré. Les concernés évoqueront l'ar-

gument de « chasse aux sorcières » pour s'y opposer, cela ne doit point être dissuasif dès lors qu'on est juste dans sa mise en œuvre.

2- Nommer de nouveaux dirigeants compétents, intègres professionnels, impartiaux dont l'engagement pour le service public ne fait l'objet d'aucun doute. Cela est évidemment contraire à la politique du « pousse toi que je m'y mette » pour se servir à son tour au détriment de l'intérêt général, une tare caractéristique de notre gouvernance publique depuis si longtemps.

3- Veiller au moment de la constitution du Conseil National de Transition à ce qu'il ne serve pas de refuge à des corrompus ou corrupteurs, à l'instar de l'Assemblée nationale dissoute. Que ceux qui font preuve d'un grand

activisme en ce moment pour la quête de ce refuge sachent que nous les avons compris et que tout sera fait pour leur barrer la route.

4- Détecter et traduire immédiatement devant les tribunaux les corrupteurs et corrompus du processus de gestion des ressources publiques et du patrimoine de l'Etat. Cela passe par :

(1) Un traitement judiciaire diligent et efficace des faits constitutifs de délits et crimes économiques et financiers détectés déjà par les vérificateurs de la gestion publique ou qui le seront par les audits en cours ou préconisés ci-dessous. Sont déjà disponibles à cet effet de nombreux rapports établis par le Bureau du Vérificateur Général (BVG), la Section des Comptes de la Cour suprême, le Contrôle Général des Services Publics (CGSP), l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illégitime (OCLEI), la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Mali (CENTIF), les Inspections des départements ministériels, etc.). En l'absence de la Haute Cour de Justice constituée de députés élus, il doit être acté que les Pôles économiques et financiers des Tribunaux sont compétents pour tous les dossiers de délits et crimes économiques commis dans la gestion des affaires publiques. D'ailleurs cette institution surannée qu'est la Haute Cour de justice créée par les élites pour se protéger entre eux doit disparaître avec la révision de la Constitution.





(2) La mise en œuvre immédiate d'un programme d'audit portant sur :

- la gestion de toutes les Institutions de la république (pour l'exemple car c'est le sommet de la gestion publique) : Président de la République, Assemblée nationale, Gouvernement (Primature et départements ministériels), etc.

- la situation des finances publiques et la dette publique intérieure ;

- les grands organismes personnalisés de l'Etat : la CMDT, EDM, PMU Mali, Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU), INPS, CANAM, etc.

- la cession du patrimoine de l'Etat (le patrimoine immobilier en particulier).

Rien ne prouve pour le moment que le CNSP et les autorités de la transition aient pris ces voies car :

- les nombreuses nominations effectuées (aussi bien au sein du gouvernement qu'à d'autres niveaux) sentent encore un fort relent de népotisme et ne rassurent donc pas ;

- les auteurs, commanditaires et complices des tueries de manifestants par le régime de IBK d'une part, et d'autre part les auteurs de délits et crimes économiques et financiers vaquent librement à leurs affaires sans être inquiétés et certains d'entre eux occupent encore des hauts postes dans l'appareil d'Etat.

Ils attendent tranquillement les élections générales de fin de la transition pour reprendre le pouvoir en usant des milliards d'argent public volés et de l'appareil d'Etat.

**Monsieur Le Président,**

Faute de résultats convaincants sur ce chantier de la gouvernance vertueuse comme sur les quatre autres de la refondation du Mali, vous allez perdre la confiance du peuple et des patriotes maliens. Or c'est de cette confiance (et non celle du Collège qui vous a nommé évoquée dans votre discours d'investiture) dont vous avez besoin pour réussir la transition de rupture avec le système de gouvernance de IBK et son régime attendue par le peuple malien. A défaut, ce sera une transition « pour rien » comme celle de 2012-2013 dont les maliennes et les maliens ne veulent absolument pas. Le peuple malien attend de vous le respect de votre parole donnée dans votre discours d'investiture, une parole qui a valeur de serment de Président exprimée comme suit :

**« Je ferai tout pour que l'impunité zéro soit la norme.**

**L'argent public est sacré et je ferai en sorte qu'il soit dépensé, de manière traçable et raisonnable. Avec tous les sacrifices que cela comporte, en termes de mesures systémiques et de répression des crimes et délits économiques.**

**Tous les dossiers d'enquêtes réalisées par nos structures de vérifications seront transférés au juge, au besoin. Il m'appartiendra de garantir à la justice les moyens de diligenter leur traitement.**

**Je serai toujours disponible pour servir le Mali**

**Je suis prêt au sacrifice, prêt au sacrifice suprême pour que le Mali redevienne le Mali de nos rêves et de nos potentialités».**

**Monsieur Le Président,**

Vous avez forcé l'admiration du pays tout entier lors de votre investiture en faisant ce serment, un serment tenu par le grand soldat que vous êtes aux yeux du peuple malien.

Si vous le respectez, le peuple malien et tous les patriotes du Mali seront les soldats de cette grande armée au service de cette grande cause de la transition.

Si vous en déviez, je crains fort que vous ne les trouviez au grand complet sur votre chemin plus que jamais déterminés à sauver et refonder le Mali.

Que Dieu vous guide dans la voie de l'honneur et du Salut du Mali.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération ce message et vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la transition, l'expression de ma très haute considération.

**Konimba Sidibé**

**Ancien Ministre**

**Ancien député**

**Président du MODEC**

**Membre du Comité Stratégique**

**du M5-RFP**

**Bamako le 02 Novembre 2020**

**Fahad Ag Almahmoud**

Les Nations Unies défendent les enfants mais les enfants ne voyagent pas dans les avions des Nations Unies. Les enfants allez demander aux Nations Unies pourquoi cette discrimination.



Parmi les choses qui ont attiré mon attention avec la libération de Soumeïla Cissé et Mariam Petronin il y a cette photo d'en bas où à gauche d'Ag Bibi il y a le lieutenant-colonel Ibrahima Sanogo Chef de la cellule anti-terroriste de la DGSE du Mali en même temps tête pensante du Général Moussa Diawara ex DGSE. À droite droite d'Ag Bibi Sedane Ag Hitta numéro Un d'Ansar Eddin, numéro Deux du GSIM, l'AS de pique de l'organisation, lyad étant âgé et maladif c'est lui qui fait tout.

Je me suis posé la question ou les questions : le Mali n'a-t-il pas quelqu'un pour négocier avec les terroristes que l'homme qui est sensé les traquer ? Ou le Mali n'a-t-il pas un officier pour traquer les terroristes que l'homme qui est plus bon à négocier avec eux ? J'ai aussi remarqué que ni les médias ni les "ont dit" n'ont fait cas du véritable intermédiaire pour la libération de Mme Petronin qui n'était pas Ahmada Ag Bibi.



**Nouhoum Sanogo**

D'après un ami si quelqu'un veut faire du mal a la france avec des caricatures il faut caricaturer l'homosexualité car la religion de la france C'est l'homosexualité



**Jeune Afrique**



De Marième Sall à Dominique Ouattara en passant par Chantal Biya, Antoinette Sassou Nguesso, Denise Tshisekedi ou Jeannette Kagame, les épouses des présidents ne veulent désormais plus se cantonner au rôle de dames patronnesses.



Grand défenseur de l'utilisation de la chloroquine face au Covid, le professeur français Didier Raoult est devenu une personnalité médiatique lors de la pandémie. Dans la première partie de cet entretien, il évoque pour JA ses liens avec le continent et les recherches qu'il contribue à y mener.



Fermeture des frontières, tensions commerciales à Accra, rivalité avec Abidjan pour la monnaie unique... Le « nationalisme économique » d'Abuja est accusé de retarder la mise en œuvre du marché continental, vu comme une parade aux dégâts du Covid-19.



De l'Onusida au FMI, les exigences diplomatiques qui président aux choix des dirigeants des institutions multilatérales ont permis à beaucoup de femmes talentueuses d'émerger sur la scène mondiale.



## YERI Bocoum

#YBC/YB

Pour un pays qui reconnaît la valeur, les capacités et surtout des bonnes actions, ce pays mérite de regarder les valeurs des hommes pour une unité nationale.

Cet homme a tout donner, a tout fait pour unir les maliens autour d'un Mali en posant des actes de bravoure et d'honnêteté !!!

Le chef des tribus KEL ANSAR!



#YBC/YB

VISITE DE PRISE DE CONTACT DU MINISTRE DES MINES, DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU

Lamine Seydou TRAORE s'engage à accompagner la SOMAGEP-SA. Le nouveau Ministre des Mines, de l'Énergie et de l'Eau, Lamine Seydou TRAORE a effectué une visite de prise de contact à la Direction Générale de la SOMAGEP-SA, le mardi 27 octobre 2020. La cérémonie, qui a réuni les membres du CODIR et les partenaires sociaux (SUTEELEC & SYLISO), a été l'occasion pour l'hôte du jour d'exprimer sa satisfaction et son engagement à accompagner la Société dans l'exercice de ses missions.

«Nous avons trouvé des hommes et des femmes, travailleurs, prêts à s'engager pour le Mali nouveau. La Direction Générale et les représentants du personnel sont suffisamment conscients du devoir qui est le leur pour assurer le bien-être des Maliens. De notre côté, nous sommes conscients des difficultés auxquelles la Société fait face. Par ailleurs, au niveau des avantages sociaux, nous savons que beaucoup de choses ont été faites. Malgré tout, nous ne ménagerons

aucun effort pour renforcer les outils de politique sociale déjà acquis. Vous avez mon engagement et celui du Gouvernement. Nous sortons satisfaits de cette visite ». Voilà en substance la déclaration faite par le nouveau locataire du Département en charge de l'eau.

Auparavant, le Secrétaire Général du SUTEELEC, Nanourou KONE, au nom des partenaires sociaux (SYTEELEC & SYLISO) et du personnel, a félicité le Ministre pour la confiance placée en lui par les plus autorités de la transition pour diriger les secteurs des Mines, de l'Énergie et de l'Eau.

Après avoir exprimé l'engagement des partenaires sociaux à accompagner le Département, l'orateur d'ajouter: « Aujourd'hui, la SOMAGEP-SA est l'une des meilleures entreprises de la place. Nous savons que vous venez d'arriver mais, malgré tout, nous vous demandons de nous soutenir. Nous avons beaucoup de difficultés et nous ne bénéficions pas régulièrement des subventions de l'Etat pour faire face à nos obligations de service public de l'eau potable. Nous savons que les priorités sont énormes sans oublier que nous sommes en période de refondation qui demande l'implication de tous. Monsieur le Ministre, le personnel de la SOMAGEP ne ménagera aucun effort pour vous accompagner dans l'atteinte de vos objectifs. En même temps, il sollicite votre accompagnement ».

Par ailleurs, rappelons que le Directeur Général, Boubacar KANE, après avoir souhaité la bienvenue au Ministre et à sa délégation, a fait une brève présentation de la SOMAGEP-SA.

Dans son exposé, il est revenu sur l'historique de la réforme du Secteur de l'électricité et de l'eau qui a abouti à la création de la SOMAGEP-SA. Abordant le cadre institutionnel de la Société, le DG KANE a survolé, dans sa présentation, la composition du Conseil d'Administration et celle du Comité de Direction (CODIR). Par la suite, il s'est appesanti sur les difficultés auxquelles la Société fait face.

Ajoutons que le DG KANE a expliqué la vision stratégique de la SOMAGEP-SA et a informé le Ministre et sa suite que la Société vient d'obtenir la Certification ISO 9001 version 2015. Une distinction qui consacre ses efforts de management de la qualité depuis sa création en 2010.



## Afrik Intelligentsia

À la faveur du remaniement ministériel ce week-end, le Patron de rewmi, l'opposant Idrissa Seck a été nommé Président du Conseil économique social et environnemental (CESE) par Macky Sall.







### Baba Boubacar Keita

Mieux vaut tard que jamais . Hier, 01 er Novembre fut la treizième édition de la journée de la jeunesse africaine , en cette occasion , je rend un vibrant hommage à quatre jeunes de valeur et d'une qualité rare. Il s'agit de Souleymane Dembélé ,Koman Keita de Lafiabougou , Bourama Guindo de Djicoroni Para et de Paul Diabaté de Baconii . Sachez que je suis très fier de vous pour votre engagement Citoyen et votre engagement patriotique . Vous êtes des jeunes en or . Que Dieu accompagne vos pas . Vous me rappelez notre groupe composé de Mamadou Fofana de l'APEJ, Mohamed Salia Touré ,Ministre , Bandjougou Diawara de Stone , Lassine Coulibaly de l'intégration Africaine , Fatoumata Diouara du CNJ, .



### Ibou SY

#Onze vaccins sont actuellement testés. Ils se trouvent tous au stade le plus avancé, la phase 3, où l'efficacité du vaccin est mesurée à grande échelle sur des dizaines de milliers de volontaires répartis. C'est bientôt la fin du covid19.



Biden, favori pour remporter la présidentielle américaine contre Trump, mais...

### Mahamadou Diakité

S'il vous plaît !  
Pourquoi ?  
Les gens aiment exposés les nouveaux nés sur les réseaux sociaux



### PINAL

#Présidentielle2020  
#Alpha\_Condé répond la France et à l'UE après leurs réserves sur les résultats  
« Nous tenons à notre souveraineté, nous tenons à notre indépendance, nous n'accepterons pas de recevoir des ordres



des autres pays. On n'a pas besoin de demander l'avis d'un pays sur ce que nous devons faire. Le seul à qui on doit demander de l'avis, le seul avis qui compte, c'est l'avis du peuple guinéen. Et nous avons fait les élections sans aucune aide extérieure. Nous avons fait le référendum, nous avons fait les législatives et les présidentielles sans qu'un franc ne vienne de l'extérieur. Parce que nous ne voulons plus du tout que les gens se mêlent de nos affaires. Or, s'ils mettent un peu d'argent, ils se mêlent. Donc, ne soyez pas surpris des comportements de certains Etats. Mais ça n'a pas d'importance, nous allons continuer à développer la Guinée et s'il plaît à Dieu, la Guinée ira très vite. D'ici quelques années, la Guinée sera la deuxième puissance après le Nigéria. C'est ça qui ne plaît pas à tout le monde. Mais je compte sur vous. Vous êtes l'armée du peuple, restez l'armée du peuple. C'est en vous que le peuple se reconnaît... »



Urgent!!!

Ce Samedi 31.10.2020, Commune rurale de Bamba - Koro: des informations nous parviennent que le groupuscule de chasseurs de Dan Na Ambassagou postés sur la colline qui surplombe le village de Degueré, opèrent des tirs d'armes automatiques en direction de la Foire du dit village (Degueré). Les forains sont en majorité des dogons (il faut le préciser), en panique sont entrain de rebrousser chemin.

Il faut préciser que c'est la première à se tenir après les pourparlers de paix entre Dogons de Bamba et leurs frères peuls dimanche dernier. Selon les dernières informations ( à 12:00), les chasseurs sont aussi entrain faire des tirs en direction des villages : Yanda, Degueré, Irebane et Koundjanga.

La situation est très tendue et nous prions pour qu'il n'y ait pas de pertes en vies humaines.

Les autorités compétentes sont interpellés.

Qu'Allah épargne la vie des innocents. Source: habitants.

Pinal

Les villageois de Dogofry enlevés par les Djihadistes hier viennent d'être libérés. Ils sont en route à pied pour rejoindre Dogofry.

Source: Locale

Pinal

## RFI Afrique

Près de 7,5 millions d'électeurs sont appelés aux urnes en Côte d'Ivoire pour ce premier tour de l'élection présidentielle. Ils ont le choix entre quatre bulletins : Alassane Ouattara, Henri Konan Bédié, Pascal Affi N'Guessan et Kouadio Konan Bertin. Un scrutin boycotté par l'opposition qui a lancé un appel à la désobésissance civile. Suivez en direct le déroulement de cette journée électorale.



Ce village du centre du Mali, dans la région de Ségou, est toujours encerclé par des combattants jihadistes, dont les revendications idéologiques se superposent à un conflit intercommunautaire. Une situation qui perdure en dépit de l'arrivée de soldats de l'armée malienne dans le village, il y a une dizaine de jours, pour protéger les habitants.



## AVIS DE REMERCIEMENTS



**V**ous avez été très nombreux à témoigner de votre solidarité et de votre soutien suite au décès le 24 octobre 2020 à l'Hôpital du Mali, de Monsieur Ambarko Jean-Baptiste Sangala, ancien Catéchiste de la Paroisse Catholique de Ségué dans le Diocèse de Mopti.

Aussi sa famille, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants vous adressent à toutes et tous leurs sincères reconnaissances, leur gratitude et leur amitié.

Merci pour vos prières, appels, messages, conseils, déplacements, contributions multiformes pour le repos éternel de l'âme du disparu ainsi que celui de Maman Yanou Diénéba Anne Tolofoudié décédée 14 mois auparavant. Merci à tous d'avoir pris sur vous un peu de notre deuil et de notre douleur. Que Dieu tout puissant créateur de toutes choses, Maître de la vie, vous bénisse tous abondamment et qu'il vous accorde sa grâce infinie et ses bienfaits. Union de prières pour tous nos défunts, nos proches et nos familles respectives.

Merci beaucoup.

Ya wèli fô.

Awni baradji.

Bamako, le 29 octobre 2020

LA FAMILLE SANGALA

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE 30 OCTOBRE 2020

### Conséquences de la COVID-19 pour la sécurité mondiale : hausse de l'instabilité et accroissement des menaces pesant sur le personnel des Nations Unies

La sécurité mondiale est entrée dans une phase de perturbations plus nombreuses et étendues, qui se caractérise par un risque accru de troubles civils et une hausse constante de l'instabilité sur toute la planète, dit le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, dans son rapport sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, publié aujourd'hui.

Le rapport présente une analyse de la sécurité mondiale et des atteintes à la sécurité commises contre le personnel humanitaire et le personnel des Nations Unies, en 2019 et durant le premier semestre de 2020. La pandémie de COVID-19 a exacerbé les problèmes mondiaux existants en faisant ressortir plus nettement les causes profondes de l'insécurité à laquelle le personnel de l'ONU fait face. Il révèle par ailleurs les causes de cette insécurité, notamment les inégalités économiques et sociales accompagnées de relents de tension raciale et de nationalisme. Le rapport indique que les groupes extrémistes violents et les bandes criminelles organisées ont exploité la pandémie dans la plupart des régions. Le Secrétaire général note que de 2019, période antérieure à la COVID-19, à la situation sans précédent qui résulte de la pandémie en 2020, le climat de sécurité complexe qui prévalait a évolué sous l'effet de toute une série de facteurs : géopolitique mouvante, conflits armés prolongés, urgences de santé publique de grande ampleur, tensions économiques et crise de la dette, chocs climatiques, inégalités sociales et économiques plus profondes, insécurité alimentaire, migration de masse, populisme et xénophobie, nationalisme croissant, désinformation et « cyberinsécurité ».

La sécurité du personnel humanitaire et du personnel de Nations Unies est menacée, indique le rapport, aussi bien par les conflits armés que par les troubles civils, l'extrémisme violent, la xénophobie et la désinformation. Ces personnels n'en ont pas moins continué de mener leurs activités en dépit des obstacles opérationnels et des problèmes de sécurité créés par la pandémie, qui ont entravé l'accès humanitaire et l'exécution des programmes, dont les actions de lutte contre la COVID-19.

Onze membres du personnel des Nations Unies ont été tués dans des violences en 2019 et deux autres au cours du premier semestre de 2020. Le nombre de décès de membres du personnel de maintien de la paix en tenue imputables à des actes de malveillance a baissé, passant de 27 en 2018 à 23 en 2019.

Durant la période de dix-huit mois considérée dans le rapport, 52 membres du personnel des Nations Unies ont perdu la vie en raison d'actes de violence ou d'atteintes à la sécurité.

Parmi le personnel des Nations Unies, les pertes humaines liées à l'extrémisme violent ont augmenté de manière dramatique, cinq personnes ayant été tuées en 2019 alors qu'il n'y en avait eu aucune en 2018.

Les bâtiments des Nations Unies ont été la cible de 53 attaques directes



en 2019, soit une augmentation brutale par rapport à 2018, où ce chiffre était de 23. Les véhicules des Nations Unies ont quant à eux fait l'objet de 89 attaques en 2019.

Les actes criminels restent la première cause de mort violente de membres du personnel des Nations Unies, le nombre des victimes ayant légèrement augmenté au cours des huit dernières années. En 2019, les agressions sexuelles commises contre le personnel des Nations Unies ont également été signalées en plus grand nombre.

Dans son rapport, le Secrétaire général souligne qu'en dépit des effets néfastes sans égal résultant de la pandémie, la crise liée à la COVID-19 a fourni des occasions d'unir les efforts déployés en vue de régler les problèmes mondiaux interdépendants, tels qu'ils sont énoncés dans le Programme 2030 et dans les objectifs de développement durable.

Dans son rapport, le Secrétaire général met l'accent sur le fait qu'il est profondément préoccupé par le non-respect généralisé du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, ainsi que des principes humanitaires. Il dit encore que toute attaque visant intentionnellement le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire constitue une grave violation du droit international humanitaire, et il exhorte les gouvernements à traduire en justice les auteurs de telles violations.

Le Secrétaire général appelle la communauté internationale à rester déterminée à protéger le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire, et à manifester une adhésion renouvelée au multilatéralisme dans l'action qu'elle mène pour remédier aux multiples conséquences de la pandémie et aux causes profondes de l'insécurité.

Comme énoncé dans le rapport, la pandémie de COVID-19 a eu de profondes répercussions sur la paix et la sécurité d'un bout à l'autre du monde, rendant plus complexes les défis à relever en termes de géopolitique et de sécurité, nuisant à la cohésion sociale et alimentant les troubles, les conflits, l'extrémisme violent, le populisme et la désinformation. Au dire du Secrétaire général, le monde fait face à des problèmes de sécurité qu'aucun pays ni aucune organisation ne peut régler seul(e).

Pour plus d'informations, prière de contacter par téléphone ou par courriel Florence Poussin (+1 917 288 1037 : [poussin@un.org](mailto:poussin@un.org)) ou Suchada Kulawat (+1 917 601 4822 : [kulawats@un.org](mailto:kulawats@un.org)), dans le Département de la sûreté et de la sécurité.

**Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique/ MINUSMA-Info@un.org**  
<http://minusma.unmissions.org>

## Coronavirus au Gabon : Après les mosquées, les églises entrouvrent leurs portes



**Au Gabon, après les mosquées ce vendredi, ce sont les églises qui ont été autorisées à reprendre leur culte ce dimanche, sept mois après leur fermeture pour cause de coronavirus. Mais toutes n'ont pas repris leurs offices.**

Les messes de ce dimanche étaient très symboliques car, depuis près de trois semaines, un bras de fer oppose le gouvernement aux responsables chrétiens. Le gouvernement avait imposé des restrictions très strictes (pas de communion, pas d'offrandes, obligation de présenter un test covid négatif avant d'entrer dans une église). Les pasteurs ont protesté et le gouvernement a fini par reculer en assouplissant les consignes. Mais il a persisté sur le nombre de fidèles qui peuvent assister à un culte : 30, pas plus, quelle que soit la taille du lieu de prière.

Plusieurs églises de réveil ont donc refusé d'ouvrir ce dimanche, à cause de cette condition. C'est le cas de l'église Beth Saïda. Une dizaine de policiers veillent au grain à l'extérieur. A l'intérieur, des jeunes à l'intérieur tentent de dépoussiérer la sonorisation. Beth Saïda est membre du Collectif des églises charismatiques et de réveil qui a décidé de ne pas reprendre les cultes comme nous l'explique son président, Jean-Baptiste Moulaka. « Nous ne pourrions pas rouvrir l'église pour trente personnes et pour une heure de culte... On n'a pas accepté ça ! »

L'église catholique, majoritaire au Gabon, n'est pas sur la même ligne. Les prêtres n'ont pas boudé leur plaisir de renouer avec l'office, comme à la cathédrale Sainte Marie où aucun policier n'est visible. L'abbé Serge Patrick Mabikassa a célébré la messe de 10 heures. « Dimanche dernier nous étions aux portes des églises avec la police qui nous empêchait d'y entrer... mais aujourd'hui c'est une joie immense ! » Et les fidèles sont comblés.

A cause de la limite de 30 fidèles par culte, la cathédrale a organisé ce dimanche 12 messes dans 3 salles différentes.

Source : RFI

## Centrafrique : Début du dépôt des candidatures à la présidentielle et aux législatives



**Ce dimanche 1er novembre était le premier jour de dépôt des candidatures aux élections présidentielle et législatives du 27 décembre. Déjà beaucoup se sont déplacés ou se sont fait représenter pour déposer leur candidature à la présidentielle. Très tôt dimanche matin, le président Touadera, Annicet Georges Dologuélé, Martin Ziguélé et d'autres encore ont déposé leur dossier. Plus tard dans la matinée ce sont des députés qui se sont présentés.**

Dans un petit bureau, des agents de l'ANE décortiquent les dossiers pièce par pièce. Mathurin Dimbele Nakoué, député de la majorité, sort du petit bureau. Il a tenu à venir lui-même dès ce dimanche matin.

« Parce que je suis tellement déterminé, je suis tellement content, je suis tellement engagé qu'il faut le faire pour montrer aux yeux du monde que nous ne sommes pas les dindons de la farce, et nous ne sommes pas les damnés de la terre. Et que nous pouvons faire quelque chose de positif. C'est ce qui s'est passé ce matin, j'ai été très ému. Très ému en voyant tous les Centrafricains candidats à la présidentielle et candidats aux législatives, parce qu'on n'y croyait pas. Il y avait tellement de prises de positions divergentes. »

L'afflux est important en ce premier jour. Tous semblent déterminés. « Ce qui est certain, c'est qu'il faut qu'on arrive à aller jusqu'au bout du processus parce que nous tenons à ce que la démocratie s'installe effectivement dans notre pays, explique Ernest Mizedio député de l'opposition. A partir de ce moment-là, on essaie dans tous les cas d'une manière ou d'une autre d'aider à ce que le processus aboutisse. »

Six panels s'occupent de recevoir les dossiers pour les législatives, un panel particulier est dédié aux candidatures pour la présidentielle. L'ANE recevra les dossiers jusqu'au 10 novembre.

Source : RFI



## Otages au Mali : Les conditions financières et matérielles des libérations se précisent



Cette fin de semaine, dans un enregistrement présenté comme des aveux et diffusé par plusieurs médias algériens, un jihadiste de nationalité algérienne élargi au Mali dans le cadre de la libération de Soumaïla Cissé, Sophie Pétronin et des deux Italiens, et qui a été arrêté fin octobre dans son pays, fait des révélations. Il affirme que les otages ont été libérés contre notamment le paiement d'une rançon de 30 millions d'euros. À Bamako, on parle aussi désormais d'argent versé tout au long du processus qui a abouti à la libération des otages.

**P**eu après l'enlèvement du chef de l'opposition malienne Soumaïla Cissé, fin mars dernier, un contact a été établi avec les ravisseurs. Par écrit, dans un document authentifié dont nous avons obtenu copie, ils ont demandé pour le libérer notamment la somme de 2 millions d'euros et la libération de combattants jihadistes détenus dans des prisons maliennes.

Mais quelques semaines après, les autorités de Bamako ont changé de canal de négociations et adressé ce message aux ravisseurs : désormais, non seulement nous voulons la libération de Soumaïla Cissé, mais aussi celle de la Française Sophie Pétronin et de deux otages italiens.

Les enchères vont rapidement monter. Finalement les quatre otages auraient été libérés contre le paiement d'une rançon de 30 millions d'euros et la libération de 207 jihadistes. Du moins c'est ce qu'affirme un des jihadistes libérés et récemment arrêté dans son pays d'origine l'Algérie.

À Bamako, de source proche des négociations, on ne conteste plus trop ces chiffres. « Oui, de l'argent a circulé avant, pendant et après les libérations », confie une source proche du dossier.

Autres détails : on sait désormais qu'un véhicule flambant neuf a été acheté à un des médiateurs pour se rendre dans le désert. On sait aussi que pour les premières preuves de vie des otages italiens, une importante somme a été réclamée et obtenue. Enfin, une autre source proche du dossier a également entendu parler de demande de rançons de 30 millions d'euros. Mais elle ajoute : il reste à savoir combien de millions d'euros sont réellement arrivés à destination.

Source : RFI

## Caricature : 5.000 fidèles exigent des excuses d'Emmanuel Macron



**Q**uelque 5.000 fidèles musulmans rassemblés dans et autour de la Grande mosquée de la capitale malienne, Bamako, ont fustigé mercredi les caricatures du prophète Mahomet, au cœur d'une crise entre la France et le monde arabo-musulman, ont constaté des journalistes de l'AFP. Le Haut conseil islamique du Mali (HCIM), principale organisation islamique dans ce pays à 90% musulman, qui avait appelé à ce rassemblement, dénonce "les discours irresponsables, difamatoires, calomnieux et antirépublicains" de M. Macron "sur l'islam et les caricatures", a déclaré son secrétaire-général adjoint, Moussa Bocar Bah. L'organisation, courroie de transmission traditionnelle entre le pouvoir et les musulmans du Mali, réclame des "excuses à la communauté musulmane du monde" du président français, a-t-il ajouté. La France et les Français ont dépassé les bornes. Ils ont touché à l'intouchable, notre prophète Mahomet. C'est impardonnable", a pour sa part estimé un vice-président du HCIM, Mohamed Traoré. Stop à la provocation. Sinon il y aura pire", menaçait une banderole déployée dans la mosquée, pleine à craquer, où était notamment présent l'imam conservateur Mahmoud Dicko, ancien dirigeant du Haut Conseil et l'une des personnalités les plus influentes du Mali. Lors de la cérémonie d'hommage à Samuel Patty, professeur d'histoire décapité près de Paris le 16 octobre dans un attentat islamiste pour avoir montré à ses élèves des caricatures du prophète de l'islam, le président Emmanuel Macron a promis que la France ne renoncerait pas à ces dessins, au nom de la liberté d'expression. Il est depuis lors devenu la cible de manifestations dans plusieurs pays.

Source : l'Aube



## Opération barkhane : Vers une traque accrue des groupes armés terroristes



**D**ans le cadre de lutte contre le terrorisme au Sahel en général et dans le Liptako Oriental en particulier, les forces armées sahé-liennes en coopération avec la force Barkhane, ses appuis aériens et ses alliés internationaux, poursuivent des opérations anti-terroristes.

En effet, après plusieurs semaines d'engagement dans des conditions difficiles, les groupements tactiques déployés ont démontré leur capacité à effectuer des manœuvres complexes. Face à un ennemi refusant le contact, les unités sahéliennes et françaises n'ont eu de cesse de le poursuivre. Les Groupes Armés Terroristes (GAT) ont ainsi perdu ou abandonné des ressources, commettant des erreurs et dévoilant parfois leur position.

Selon un communiqué de la force Barkhane publié le 29 octobre dernier, « la composante terrestre s'est emparée d'un plot logistique contenant de l'armement et des moyens de transmission. De la même façon, elle a pu se saisir également de nombreuses ressources abandonnées par les GAT dont l'armement et des véhicules ». Aussi, indique le communiqué, « la composante aérocombat a poursuivi son appui aux forces déployées au sol par une couverture de ses capacités de transport de personnel et de logistique. Simultanément, il a escorté une mission de transport de carburant au profit des FAMA de Gossi, à Boulkessi, aidé dans la mise en place par la Force Conjointe G5 Sahel ». Il ajoutera ensuite : « Les opérations terrestres ont pu être menées grâce à la composante aérienne, les moyens de renseignement français, la livraison par air, soient 49 tonnes, et le ravitaillement, permettant aux unités de tenir dans des conditions rustiques et assurant ainsi leur résistance dans un environnement complexe. L'ensemble des opérations menées depuis plusieurs mois a permis d'opérer dans tout le Liptako maliano-nigérien et a eu pour effet d'affaiblir durablement l'EIGS, limitant ainsi les capacités de ce dernier à réaliser des attaques massives et coordonnées », félicite le communiqué.

Par ailleurs, dit-il, « une unité légère de reconnaissance et d'intervention malienne a œuvré aux côtés du premier détachement franco-estonien de la Task force Takuba pour conduire des missions dans des zones refuges au cœur du Liptako ».

Il ressort aussi du communiqué que le partenariat de combat des forces armées nigériennes et maliennes avec la force française continue à gagner en efficacité. Ainsi, les missions d'entraînement des forces armées maliennes se sont poursuivies à Gossi pour la 4<sup>ème</sup> unité méhariste, à

## Terrorisme : Deux jihadistes condamnés à mort pour les attentats du Radisson et de la Terrasse



**D**eux jihadistes mauritanien et malien ont été condamnés à mort mercredi 28 octobre par la justice malienne pour avoir commis les attentats de l'hôtel Radisson Blu et du bar-restaurant La Terrasse, qui ont ensanglanté Bamako en 2015, après deux jours d'un procès placé sous haute sécurité. Dans un premier temps, la Cour d'assises antiterroriste, composée de cinq juges professionnels, a rendu un verdict de culpabilité envers le Mauritanien Fawaz Ould Ahmed, dit « Ibrahim 10 », et son co-accusé malien Sadou Chaka. Conformément au système judiciaire malien, le procureur Boubacar Sidiki Samaké a ensuite repris la parole et réclamé la peine capitale pour les deux hommes, qui n'ont plus été appliquée au Mali depuis une quarantaine d'années. Après une très courte délibération, le président a annoncé la peine : « La Cour condamne Fawaz Ould Ahmed et Sadou Chaka à la peine de mort et à 10 millions de francs d'amende (environ 15.000 euros). Les deux hommes sont restés sans réaction à l'énoncé du verdict, restant assis calmement sur leur banc. Ils ont ensuite été emmenés en dehors du tribunal, cagoulés et menottés, par des soldats d'une unité d'élite. Fawaz Ould Ahmed avait dans la matinée revendiqué les deux attentats, qui avaient fait 25 morts au total, se disant « fier d'avoir agi par vengeance » après la publication de caricatures du prophète Mahomet par l'hebdomadaire français Charlie Hebdo.

Rassemblées par la Rédaction

Sources : L'Aube

Gao pour la compagnie du bataillon de l'armée reconstituée avec la gendarmerie prévôtale et à Tessalit pour une unité FAMA réalisant l'entraînement au tir de combat. Les unités FAMA ont également patrouillé au côté d'une unité de la composante terrestre dans Amachache et sur le marché d'Adiora. Il rappellera ensuite : « Lors des différentes opérations, les autorités militaires maliennes et nigériennes ont renouvelé leur soutien aux actions en cours et à venir impliquant entraînements et engagements communs. La Sahélisation et l'internationalisation se poursuivent donc inexorablement sur les trois frontières ».

Sur le reste du territoire, conclura-t-il, « la force Barkhane est en mesure d'agir en cas de forte dégradation du contexte sécuritaire à la demande des autorités militaires maliennes ».



## Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

### Informations sur le numéro vert 80 00 22 22 de l'OCLEI

L'OCLEI a mis en place le **Numéro vert 80 00 22 22** le 9 décembre 2019. L'appel est gratuit.

Le Numéro vert permet aux citoyens de dénoncer des faits d'enrichissement illicite dont ils ont connaissance. Il est géré par l'Unité des Plaintes et des Dénonciations. Du 9 décembre 2019 au 30 septembre 2020, il a reçu 520 appels. Sur ce total, il n'y a eu que 6 dénonciations concernant l'enrichissement illicite, soit 1%. Le présent message est diffusé pour permettre aux citoyens de mieux identifier les cas d'enrichissement illicite, les personnes et les biens pouvant être dénoncés sur le Numéro vert 80 00 22 22 de l'OCLEI.

- **Qu'est-ce que l'enrichissement illicite ?**

L'enrichissement illicite est le fait pour un agent public d'avoir des biens ou un train de vie qui dépassent ses revenus légitimes.

- **Qui est agent public ?**

Par « agent public », il faut entendre fonctionnaire civil ou militaire, élu, contractuel de l'Etat ou des communes, conseils de cercle, conseils régionaux.

- **Quelles sont les personnes qui peuvent être dénoncées à l'OCLEI ?**

Tout agent ou employé de l'Etat, des communes, conseils de cercle, conseils régionaux, des entreprises d'Etat et des établissements publics, des associations reconnues d'utilité publique, des projets et programmes de l'Etat.

Toute personne agissant au nom ou pour le compte de la puissance publique et/ou avec les moyens ou les ressources de celle-ci.

- **Quels sont les biens susceptibles d'être dénoncés ?**

Les maisons, les immeubles commerciaux, les champs, les fermes, les parcelles non bâties, les comptes bancaires, les valeurs en bourse, les actions dans les sociétés, les assurances-vie, les bijoux de valeur, les véhicules à moteur, les fonds de commerce, le cheptel.

*Pour plus d'informations, appelez le Numéro vert 80 00 22 22 ou écrivez à [info@oclei.ml](mailto:info@oclei.ml)*

**Merci pour votre soutien à la lutte contre l'enrichissement illicite.**

**Bamako, le 13 octobre 2020.**

## Situation des Maliens à l'étranger : Plus de 100 Maliens expulsés en Mauritanie par frontex et l'Espagne malgré leur droit à l'asile



**E**n début d'année, l'Agence européenne de contrôle des frontières, Frontex, et le ministère de l'Intérieur espagnol ont expulsé 130 Maliens détenus dans les centres de rétention de l'archipel espagnol des Canaries vers la Mauritanie, pays avec lequel l'Espagne a depuis 2003 un accord bilatéral de rapatriement des citoyens de pays tiers entrés illégalement sur son territoire. Nouakchott les a ensuite conduits au Mali, malgré la protection internationale dont ils auraient pu bénéficier.

Mody Cissoko et Sadio Diara disent avoir été prévenus à 2h du matin, le 20 janvier 2020, qu'ils allaient être expulsés vers la Mauritanie neuf heures plus tard. Ils étaient détenus depuis 53 jours dans le centre de rétention situé au nord de l'île de Grande Canarie. Ils ont été escortés au petit matin par les forces de l'ordre vers l'aéroport de l'île et sont montés à bord d'un avion de Frontex, l'Agence européenne de contrôle des frontières.

### Violation du droit international

L'ordre de leur expulsion aurait été donné par le ministère de l'Intérieur espagnol en vertu d'un accord bilatéral signé avec la Mauritanie en 2003, accord qui permet à Madrid de renvoyer vers la République islamique non seulement les ressortissants mauritaniens entrés illégalement sur le territoire espagnol, mais également toute personne provenant d'un pays tiers et qui aurait pu transiter par la Mauritanie, avant de toucher le sol espagnol.

Ce sont en tout 130 Maliens qui, entre le 20 janvier et le 2 mars 2020, ont été expulsés à bord de quatre avions affrétés par Frontex. « **Il est interdit d'expulser une personne arrivant d'un pays en guerre, même indirectement, souligne l'avocate Vanessa Hernandez Delgado, qui fournit un accompagnement juridique à de nombreux migrants sur l'île de Tenerife. L'État espagnol s'abrite un peu derrière cet accord bilatéral, il triche. Ce qui est sûr et qui a**

**pu être corroboré, c'est que de façon indirecte, il y avait des expulsions au Mali. Cela me paraît être un contournement du droit en vigueur. »**

Selon la convention de Genève et le règlement de Dublin, dont est signataire l'Espagne, tout migrant fuyant un État en guerre doit être informé de ses droits et de la possibilité d'entamer une procédure de demandeur d'asile. Mody Cissoko et Sadio Diara assurent en avoir été privés, bien qu'ils aient clairement manifesté leur volonté de bénéficier d'une protection internationale. « **Après cinq jours de traversée en mer sur une pirogue, nous sommes arrivés aux Canaries et avons été conduits au commissariat et interrogés, raconte Mody Cissoko. Nous avons été détenus trois jours puis nous sommes passés devant un juge. J'ai dit que j'étais Malien, que je venais pour être protégé, car il y avait la guerre dans mon pays. »**Son compagnon d'infortune, Sadio Diara, confirme : « Nous avons demandé



**l'asile, mais on nous a répondu que l'on ne pouvait pas y avoir droit. Cela m'a beaucoup étonné, ça m'a choqué. Je ne m'attendais pas à ce qu'un pays européen refuse l'asile aux immigrants. »**

Deux agents du Défenseur du peuple, instance en charge de vérifier le respect des droits de l'Homme en Espagne, étaient à bord de l'avion de Frontex qui a transporté Mody, Sadio et 44 autres migrants vers la Mauritanie. Leur rapport signale que « **plusieurs personnes rapatriées ont déclaré ne pas avoir été informées de la possibilité de solliciter l'asile** ». La recommandation du Défenseur du peuple de mieux informer les migrants a beau avoir été officiellement acceptée, trois autres vols ont eu lieu dans les cinq semaines suivantes, vraisemblablement dans des conditions identiques.

Une fois arrivés à l'aéroport de Nouadhibou, en Mauritanie, les jeunes hommes auraient été conduits par les forces de l'ordre mauritaniennes dans la capitale, Nouakchott, et mis en cellule pendant deux jours, avant d'être transférés en voiture à la frontière malienne. «

**Nous avons été maltraités. Nous n'avons pas de nourriture et c'était très difficile d'avoir de l'eau** », détaille Sadio Diarra.

Plusieurs interlocuteurs spécialisés dans la prise en charge des migrants assurent que certains, même originaires du Mali, refusent parfois de demander l'asile dans le pays d'arrivée, leur projet étant de poursuivre leur route ailleurs, vers la France ou l'Allemagne par exemple, et de demander l'asile une fois là-

bas. Car une fois la procédure entamée dans le pays d'arrivée, les migrants ne peuvent plus en quitter les frontières jusqu'à l'obtention de leur statut de réfugié. Ce que peu d'entre eux semblent savoir, c'est qu'en vertu du règlement de Dublin, leur demande d'asile ne peut être déposée que dans le pays d'entrée sur le continent européen, au plus tard un mois après leur arrivée.

La plupart des migrants maliens rencontrés dans l'archipel ont déjà dépassé ce délai légal d'un mois. « **Vu la situation d'urgence, les arrivées massives et la crise sanitaire, nous espérons que ce délai sera exceptionnellement étendu** », confie Raul Baez, avocat de la Croix-Rouge espagnole basé à Las Palmas, sur l'île de Grande Canarie.

## Une distinction selon les régions maliennes d'origine

Interrogé, le juge en charge du centre de rétention de Grande Canarie, Arcadio Diaz Tejera, assure que les personnels du centre offrent les informations adéquates sur le droit d'asile aux migrants qui y sont détenus. Il dénonce néanmoins l'attitude du Bureau de l'asile et des réfugiés dépendant du ministère de l'Intérieur espagnol. Pendant cette période, plusieurs de ses employés, souvent des policiers, auraient interrogé les migrants internés au centre de rétention sollicitant l'asile. « **Au début, ils pensaient que seuls les Maliens venant du nord du pays avaient le droit à une protection internationale, pas ceux**

**qui venaient du centre ou du sud du pays. Mais aujourd'hui, il faut présumer que ceux qui viennent du Mali, surtout depuis le coup d'État, viennent tous d'un pays en guerre et ont droit à une protection internationale.** » En l'occurrence, Mody venait de Mopti, au centre du Mali, et Sadio, de Bamako, la capitale, au sud.

Le juge milite aujourd'hui pour qu'une information claire soit donnée à tous les migrants débarquant sur le sol espagnol de la part des différents professionnels les prenant en charge, depuis leur arrivée dans les ports de l'île, jusqu'aux commissariats, tribunaux, centres de rétention, centres d'accueil et hôtels, où près de 4 500 d'entre eux sont actuellement logés dans l'archipel. Récemment, plus de 20 Maliens détenus dans le centre de rétention de Grande Canarie en ont été sortis pour entamer la procédure de demandeur d'asile. En effet, seuls les migrants susceptibles d'être expulsés sont censés y être détenus, mais la procédure de demande d'asile est suspensive.

## Rouvrir les frontières avec le Maroc et la Mauritanie pour relancer les expulsions

Face à l'afflux massif de 11 000 migrants vers l'archipel cette année, dont plus de 4 000 juste au mois d'octobre, le président du gouvernement des Canaries, Angel Victor Torres, s'est réuni à plusieurs reprises avec des représentants de Rabat. L'édile souhaite que les frontières rouvrent, malgré la crise sanitaire due au Covid, et que le royaume chérifien rapatrie tous ses ressortissants entrés illégalement sur le sol espagnol. Ces dernières semaines, la Croix-Rouge estime qu'entre 80 et 90% des passagers des embarcations de fortune arrivant aux Canaries sont Marocains. Les rumeurs courent également quant à la réouverture des lignes aériennes vers la Mauritanie qui permettrait à nouveau à l'Espagne d'expulser des migrants arrivés sur son sol. Aucune déclaration officielle n'a confirmé ces rumeurs.

En attendant, qu'ils aient été illégalement renvoyés ou non au Mali, Mody et Sadio rêvent toujours d'Europe et se disent prêts à retenter la traversée.

Source : RFI



## Assises de Bamako : Il paie seul pour tout le groupe

AK a toujours opéré nuitamment en compagnie de ses copains. Il a eu la malchance de tomber seul dans les mains de la police avant d'être traduit en justice



Association de malfaiteurs, vol qualifié et complicité ; détention illégale d'arme à feu ». Ce sont les accusations retenues contre A K. Ce dernier était face aux juges de la Cour d'assises dans l'espoir de les convaincre de son innocence afin d'échapper aux affres du cachot. Malheureusement, durant son audience, ce jeune homme n'a pu convaincre les juges en dépit de toute l'éloquence dont son conseil a fait preuve pour le sortir d'affaire.

Fin mars 2017, aux environs de 3 h du matin, cinq individus armés se sont introduits dans la chambre de dame AS. Cela s'est passé dans le quartier populaire de l'Hippodrome en Commune II du District de Bamako. Une fois seuls avec leur victime, l'un des bandits a pointé son arme sur elle. Puis, il lui enjoint l'ordre de se déshabiller et de se coucher à même le sol. La pauvre tremblait comme une feuille morte. Elle ne pouvait que se soumettre aux injonctions de ses agresseurs armés avec qui elle est d'ailleurs seule dans sa chambre. La pauvre dame se met à pleurer à chaudes larmes. Elle les suppliait de tout son cœur de lui laisser la vie sauve à cause surtout de ses enfants.

La stratégie des bandits armés est claire et simple. Comme ils le font généralement

lorsqu'ils opèrent en groupe, pendant que l'un tenait la victime en respect avec son arme, les quatre autres fouillaient coins et recoins de la chambre à la recherche d'éventuels butins. Cette fouille s'avèrera fructueuse pour les malfaiteurs. Ces derniers ont mis la main sur la somme 75 000 FCFA en espèces. Cet argent leur a paru insuffisant. Ils ont pris congé de dame AS pour lorgner du côté de son colocataire, un certain OD. Toujours sous la menace de leurs armes, ils se sont emparés d'une moto Djakarta et des téléphones portables. Puis, les cinq bandits se sont fondus dans la nuit noire comme s'ils n'étaient jamais passés par là. Après leur départ, c'est cette deuxième victime qui a pris contact avec le commissariat de police du 3<sup>e</sup> arrondissement pour informer les limiers de ce qui venait de se passer dans leur domicile quelque temps plus tôt à l'Hippodrome.

Suspect numéro un- Il se trouve que les policiers avaient enregistré plusieurs cas similaires dans le quartier, quasiment toujours avec la même modus operandi. En somme, ces bandits avaient déjà passé dans plusieurs autres concessions du quartier avant celle de dame AS et de son colocataire. Et leurs passages avaient été signalés par les populations victimes aux policiers. Après ce dernier cas,

très rapidement la police a ouvert des enquêtes aux termes desquels ils ont interpellé AK. Suite à son interpellation, plusieurs de ses victimes se sont présentées dans les locaux de la police. Puis, elles ont été unanimes à reconnaître le suspect comme faisant partie de la bande des cinq qui leur a rendu visite à leur domicile nuitamment.

C'est comme cela que toutes ces victimes ont déposé une plainte contre ce suspect numéro un de ces différents cas de vol à main armée. Plus grave, il se trouve que ces vols sont commis par effraction. La suite est claire. Les policiers ont suivi la logique du droit en l'espèce. Après l'enquête, la procédure fut communiquée au parquet de céans qui a requis l'ouverture d'une information judiciaire contre A K et autres pour des faits de vol qualifié, association de malfaiteurs et détention illégale d'arme à feu.

Même si les victimes ont été unanimes sur le fait que c'est bel et bien AK qu'elles ont identifié dans leurs domiciles respectifs au cours des différentes opérations de vol, celui-ci n'a pas hésité à nier en bloc les faits qui lui sont reprochés. Très coriace durant son audition, il est resté constant dans la dénégation systématique des accusations. Une attitude pour laquelle il a décidé d'opter dès l'enquête préliminaire jusque devant le magistrat instructeur. Le bonhomme semblait oublier qu'il avait été formellement identifié par nombre de ses victimes.

Celles-là mêmes qui ont osé se présenter au commissariat de police pour déposer leurs plaintes en son contre. Pis, dans le dossier, il a été prouvé que ce jeune homme a été pris dans certains cas, les mains dans le sac dans son quartier. C'est le cas du jour où il a été interpellé alors qu'il avait en sa possession une tablette (mini-ordinateur). En outre, il s'est avéré qu'il a été pratiquement le seul à être identifié parmi le groupe des cinq qui exécutent leurs opérations ensemble.

Dans le quartier Hippodrome où la bande menait ses opérations, de nombreuses preuves irréfutables accablent le suspect. Il ressort de son dossier qu'il est en bon terme avec les autres membres du groupe. Les faits d'association de malfaiteurs, de vol qualifié et complicité, détention illégale d'arme à feu sont établis et sont prévus et punis par les dispositions des articles 175, 252, 253 et 254 du Code pénal et l'article 43 de la Loi n° 04-050

du 12 novembre 2004 portant sur les armes et munitions en République du Mali.

Déviance sociale et actes regrettables-  
Devant les jurés de la Cour, le présumé auteur des faits n'a pas varié dans sa stratégie de dénégation systématique du dossier d'accusations. Mais il avait certainement oublié que les charges étaient assez suffisantes contre lui pour qu'il échappe à l'application de la loi. Son avocat a centré sa plaidoirie sur les conditions de précarité dans lesquelles son client a été élevé.

Selon ce conseil, le jeune homme est loin d'être un vagabond contrairement à ce que la Cour veut faire croire. A son avis, bien qu'exerçant le métier de tailleur, son client a été élevé par ses grands-parents, après le divorce de ses deux géniteurs. D'où les raisons de sa déviation sociale. C'est pourquoi, la défense a sollicité la Cour de lui accorder une seconde chance lui permettant de se ressaisir et reconstruire sa vie après 4 années passées derrière les barreaux.

Le défenseur des citoyens a estimé que la stratégie adoptée par l'accusé pour se défaire ne saurait avoir une chance de prospérer face aux preuves irréfutables. Pour le parquet, AK doit être maintenu dans les liens de l'accusation. Mais avec des circonstances atténuantes. Dans la foulée, le magistrat a requis dix ans de prison ferme. "N'ayant aucun soutien, mon client a beaucoup appris de la prison.

Il est délinquant primaire. Messieurs de la Cour, tenez compte de ces informations pour accorder votre clémence à l'inculpé en lui accordant le sursis", a-t-il plaidé. Comme dernier mot, l'accusé dit avoir regretté son acte. Et de promettre qu'il fera désormais de son mieux pour faire du sérieux. Reconnu coupable après délibération, AK a écopé de 5 ans de réclusion criminelle. Malheureusement, ce jeune homme semble avoir payé pour les autres éléments de la bande qui se trouvent en fuite.

**Tamba CAMARA**  
Source : L'ESSOR

## Force Africaine en Attente (FAA) : Malgré la volonté affichée, c'est le fonds qui manque le plus !



**L**e Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine, tout en réitérant sa vive inquiétude face à la menace croissante que le terrorisme et l'extrémisme violent font peser sur la paix, la sécurité et la prospérité de l'Afrique, a demandé, selon un communiqué de l'UA publié samedi, la pleine opérationnalisation de la Force Africaine en Attente (FAA) pour permettre un déploiement en temps opportun et une intervention rapide en cas de crise.

C'était à la faveur de la dernière réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA sur la création de l'unité spéciale de lutte contre le terrorisme dans le cadre de la FAA. Le Conseil a ainsi souligné que la Commission de l'UA et les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux (CER/MR) redoublent d'efforts pour renforcer les brigades régionales de la FAA et mettre à disposition des ressources financières, techniques, humaines et matérielles pour accélérer leur pleine opérationnalisation pour renforcer la défense et la sécurité collectives de l'Afrique.

Le Conseil a aussi mis l'accent sur les principes de subsidiarité, de complémentarité et d'avantages comparatifs en renforçant la coor-

dination entre le Conseil de Paix et de Sécurité et les CER/MR, qui sont les principaux intervenants dans leurs régions respectives, en vue d'harmoniser la prise de décision et de renforcer les synergies pour répondre efficacement et rapidement aux menaces à la sécurité sur le continent. Il a également souligné l'importance de partager les expériences et les meilleures pratiques, ainsi que les enseignements tirés des mécanismes continentaux et régionaux déployés contre le terrorisme, l'extrémisme violent et d'autres formes de criminalité transnationale organisée.

Le Protocole relatif à la création du CPS, faut-il le rappeler, confère de larges pouvoirs à ce dernier en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits. C'est dans ce contexte que l'APSA a été conçue, en tant qu'ensemble d'outils fonctionnels qui entourent le CPS, avec pour vocation de répondre d'une manière globale et entièrement complémentaire à un certain nombre de problèmes complexes inhérents à des situations de crise sur le continent africain.

Il faut noter que la Force Africaine en Attente (FAA) constitue l'une des composantes majeures de l'APSA. Son rôle dans les opérations



de soutien à la paix, tel que définit en 2004, trouve sa véritable impulsion politique en l'Acte constitutif de l'Union Africaine adopté en 2000. Celui-ci donne en effet à l'UA le droit d'intervenir dans un État membre en cas de circonstances graves, à savoir les crimes de guerre, les génocides et les crimes contre l'humanité. C'est une force de maintien de la paix africaine prépositionnée et constituée de contingents interarmes qui devant agir dans les crises africaines sous la direction de

l'Union Africaine. Son lancement a été repoussé à plusieurs reprises et elle n'a pas encore à ce jour d'existence opérationnelle. La FAA doit être composée de cinq brigades disposant chacune de son propre commandement, correspondant aux cinq blocs politico-économiques du continent : Afrique du Nord, de l'Ouest, Centrale, Australe et de l'Est, baptisés Communautés Economiques Régionales (CER). Les unités qui composent les brigades en attente doivent être

fournies par les pays de chacun de ces CER. Ces brigades sont interarmes et doivent avoir pour effectif jusqu'à 6 000 hommes. Chaque CER est censée avoir un élément de planification permanent, un quartier-général cadre à partir duquel est assemblée la brigade. Seul problème, l'Union Africaine n'a pas l'argent que nécessite la FAA et dépend donc fortement dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres des apports étrangers (Union Européenne, ONU et États-Unis).

En outre, son opérationnalisation rencontre aussi d'importants difficultés pratiques : qualité inégale des troupes, absence de langue commune dans certains cas, matériels incompatibles ou trop variés (transmissions, munitions, etc.). Mais le plus grand frein dans cela, c'est que certains chefs d'État dinosaures ne sont pas prêts à avoir une telle force dans les jambes, bourreaux qu'ils sont pour leurs peuples...

Comme quoi, la Force Africaine en Attente attendra encore longtemps !

■ Yama DIALLO



## Front social : Les syndicats de l'ORTM et de la SMTD projettent d'aller en grève

Suite à la lenteur dans le traitement de certains points d'accord, les comités syndicaux de l'Office de la Radio et Télévision du Mali (ORTM) et de la Société Malienne de la Transmission et de la Diffusion (SMTD-sa) ont décidé d'observer une grève d'avertissement de quarante-huit heures allant du jeudi 5 novembre 2020 à partir de 00h00 et prendra fin au vendredi 6 novembre à 23h 59mn. C'était lors d'une conférence de presse animée par les secrétaires généraux des Comités syndicaux de l'ORTM, Abdramane Hinfia Touré et de la SMTD. Le gouvernement de transition fera face inéluctablement à plusieurs revendications.



**S**elon les conférenciers, en cas de non satisfaction dans les délais impartis, les comités syndicaux se réserveront le droit d'une autre grève de soixante-douze heures (72h) les 23, 24 et 25 novembre 2020. « **Nous avons des agents qui souffrent énormément. Donc, le premier traitement doit concerner ces agents et les personnels. Beaucoup de difficulté, dont nous souffrons, sont sur la table** », a souligné le SG du comité de l'ORTM, Abdramane Hinfia Touré.

A cet effet, il a soulevé le préjudice subi par les travailleurs de l'ORTM lors des événements de 2012 et 2020, avant de souligner le non versement des primes alloués aux employés de l'Office.

« **Nous allons continuer à nous battre jusqu'à ce que les doléances soient satisfaites** », a déclaré Cheichné Diallo.

Celui-ci a jugé utile de constater que ces

points soient à l'ordre du jour afin que les fonctionnaires puissent en bénéficier. Il n'y a jamais eu de paiement de prime au niveau de la SMTD, a-t-il regretté.

C'est pourquoi les comités syndicaux de l'ORTM et de la SMTD exigent le remplacement du protocole d'accord du 3 décembre 2019 par la mise en œuvre effective de la redevance, la relecture de la loi 82-102 et son adoption, le respect des textes régissant le fonctionnement de l'ORTM, la démolition des réalisations sur la propriété foncière de Souleymanebugou, l'adoption du nouveau décret portant sur la valorisation de la prime de fonction spéciale presse publique, la signature et la mise en œuvre du contrat plan État-SMTD-sa, et la désignation des représentants des travailleurs dans les organes de gestion, notamment le conseil d'administration et le comité de gestion.

A ces premiers points en traitement, s'ajou-

tent, selon le communiqué, l'application des points acquis par l'UNTM en 2018 dans le secteur privé et l'annulation du réajustement de salaire accordé aux directeurs de la SMTD-sa. Ensuite, les doléances ont porté sur l'amélioration des conditions de travail par la dotation du personnel en véhicules d'intervention, l'octroi de la prime de panier à tout le personnel de la SMTD-sa, l'élaboration d'un plan de formation et de carrière du personnel de la SMTD-sa, le paiement des heures supplémentaires au personnel et l'indemnisation de toutes les victimes de l'ORTM des événements de mars 2012 de juillet 2020.

Toutefois, les deux Comités syndicaux interpellent le gouvernement à jouer pleinement son rôle afin que leurs doléances soient entièrement satisfaites.

■ Ibrahim Sanogo

# Actualité des partis politiques : Démission en cascade à YELEMA

**Pour non-respect des textes qui régissent le parti, le maire Mamadou Baba Keita, et treize autres membres démissionnent de Yèlèma**

**S**elon une lettre de démission collective datée du 15 octobre adressée au président communal du parti Yèlèma de la CIV, Adama Béréthé, reçu par le secrétaire administratif de la cellule CIV, Mahamadou Faganda Keita le 19 octobre 2020, le maire signataire, Mamadou Baba Keita, non moins 3ème adjoint au maire de la Commune 4 du District de Bamako, membre du bureau politique national du parti, l'un des membres fondateurs clés treize autres personnalités de la cellule Yèlèma du quartier Lafiabougou ont démissionné du parti Yèlèma pour des raisons du non-respect des textes qui régissent ce parti. Cette démission collective sera un coup dur du parti Yèlèma de Moussa Mara surtout en cette veille d'élections générales dans 18 mois, période de la transition politique au Mali. Suite à cette démission, nous avons approché le maire démissionnaire de la cellule Yèlèma du quartier de Lafiabougou, Mamadou Baba Keita, pour en savoir plus sur les raisons de son départ ainsi que celui des treize autres personnalités de la cellule. C'était le mercredi 28 octobre dernier, dans son bureau à la mairie de la CIV. Selon les explications de Mamadou Baba Keita, tout est parti, lors de la désignation le jeudi 06 septembre 2018 des candidats pour le compte du parti Yèlèma en Commune IV du district de Bamako pour les législatives prochaines.

A l'en croire, cette désignation a été faite en violation des principes et valeurs de leur parti. Selon lui, la validation des deux candidats s'est



effectuée sans la présence des délégués du quartier Lafiabougou, car la séance avait été levée.

A cet effet, une seconde réunion de validation était prévue pour le samedi 8 septembre 2018, a-t-il signalé. « Il faut retenir que Moussa Mara a été désigné par la cellule communale sans participer aux primaires organisées par son quartier Lafiabougou », a-t-il regretté. Selon lui, cette décision a été prise à l'époque contre le gré de la cellule de quartier de Lafiabougou, et elle la considérait comme une violation des textes du parti Yèlèma.

Après plusieurs tentatives pour aller aux responsables du parti au respect des textes fondamentaux de Yèlèma, le maire signataire Mamadou Baba Keita, et treize autres ont démissionné du parti de Moussa Mara. « Militants et compagnons de lutte depuis plusieurs années, nous avons voulu être respectueux des textes qui régissent le Parti Yèlèma, mais hélas, nous avons compris que c'est peine perdue. Nous rappelons que les principes et valeurs qui ont suscité la création du parti se sont étioilés au fil du temps. Nous avons bâti Yèlèma autour des valeurs suivantes : La vérité et la transparence ; La responsabilisation de la base ; La promotion du leadership ; L'intérêt public supérieur aux intérêts privés ; A chacun selon ses mérites », ont détaillé les démissionnaires dans leur lettre de démission. Après plusieurs années d'existence, selon Mamadou Baba Keita, malheureusement, il a été

constaté que ces valeurs n'ont plus droit d'être citées et cela malgré plusieurs promesses non tenues, lors de l'élaboration des listes de candidatures pour les scrutins des élections communales et législatives 2020.

Selon le maire Keita, cette démission est motivée par la violation de tous ces faits et à tous les niveaux du parti Yèlèma. Après leur départ de Yèlèma, selon Mamadou Baba Keita, lui et ses collègues n'ont pas encore déterminé une destination, mais au moment opportun ils vont informer l'opinion nationale.

La liste des noms des cadres du parti Yèlèma qui ont démissionné conformément selon les textes en vigueur :

- 1- Mamadou Baba KEITA
- 2- Teninkoma DOUMBIA
- 3- Ibrahim SAMAKE dit Sori
- 4- N'Faly KEITA
- 5- Mme Hawa MAGUIRAGA
- 6- Awa KEITA
- 7- Namakan KEITA
- 8- Amadou TRAORÉ
- 9- Amara TRAORÉ
- 10- Boufouné KONATÉ
- 11- Sanoussi KONÉ
- 12- Adama CAMARA
- 13- Bourama SISSOKO
- 14- Sitan KEITA

**Source: 22 Septembre**

# Exclusion de la classe politique, front socio-sécuritaire en ébullition : Le régime transitoire au Mali est désormais sur le fil du rasoir

**A**ccueillis en héros et en libérateurs, le 18 août 2020, les colonels, membres du Comité national pour le salut du peuple, CNSP, ont eu presque un chèque en blanc d'une frange importante du peuple malien pour désigner le président de la transition et le premier ministre. Bah N'Daw et Moctar Ouane ont été les choix de la junte pour diriger l'exécutif. Mais seulement voilà, près de trois mois après leur nomination le peuple ne sent toujours pas les lignes bouger, alors que leur temps est compté et il urge de s'occuper de l'essentiel. Ce qui est même inquiétant c'est l'ébullition du front socio-sécuritaire avec la grève des administrateurs civils, celle en perspective pour les travailleurs affiliés à l'UNTM et surtout la recrudescence de l'insécurité au centre, au nord et même au sud. N'y a-t-il pas péril en la demeure Mali ? Les autorités de la transition pourront-elles se maintenir longtemps dans cette situation à l'allure chaotique ? Le risque d'une autre insurrection n'est-il pas plausible ? Les réformes auxquelles aspirent des nombreux Maliens ne seront-elles pas du mirage ?

Il ne serait nullement exagéré d'affirmer, sans tressaillir, que rien ne va encore et toujours dans notre pays, après le départ d'IBK du pouvoir. En effet, l'espoir que la chute brutale de son régime avait suscité, tout comme celui de voir naître le Mali Koura, sont en train d'aller à vau l'eau, par la cupidité et le dilettantisme des nouveaux hommes forts du pays. Nombreux étaient les Maliens à penser que tout ira comme sur des roulettes, tant le coup d'État s'était passé dans une galanterie et une élégance jamais égalées dans l'histoire des coups d'État dans notre sous-région et surtout du fait également que les nouveaux hommes forts du Mali, tous des officiers supérieurs, sont des hommes du terrain, donc au-dessus de tout soupçon de corruption. Ils ont pris le pouvoir et ont l'intention de le monopoliser directement ou indirectement, alors même qu'ils avaient affirmé, Urbi et Orbi, qu'ils étaient prêts à rendre le pouvoir aux civils. Ce brusque



changement est motivé par leur volonté de continuer à jouir des délices du pouvoir. Cela doit nous rappeler cette célèbre citation d'un grand philosophe, qui dit qu'on n'agit pas de la même façon dans une chaumière que dans un palais.

La junte semble prendre goût du pouvoir donc elle entend le garder jusqu'au bout.

Mais ce que la junte feint d'oublier, c'est que le pouvoir, comme dirait Seydou Badian Kouyaté, « est comme une source claire et limpide; on la regarde, on s'y regarde, on admire sa limpidité; mais au fond de cette source, le sable n'est pas toujours pur, il est bien souvent mêlé à la boue ». Comme pour dire à Assimi Goïta et ses compagnons d'armes qu'ils sont sur une pente glissante et tout peut basculer en un clin d'œil, qu'à Dieu ne plaise. La junte doit comprendre qu'elle risque gros en maintenant la situation, de ni paix, ni guerre, comme telle. Les chantiers sont vastes alors que le temps est très court. Bah N'Daw et les autres membres de l'exécutif ont la lourde et exaltante mission de sécuriser le pays afin d'assurer le retour de l'État sur toute l'étendue du territoire national. Ils doivent également faire face à la grogne sociale qui va actuellement crescendo, avec la grève des administrateurs civils, qui est en passe d'être illimitée, et celle en perspective de l'ensemble des adhérents de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali, UNTM qui demandent une harmonisation des salaires de tous les travailleurs après l'acceptation de l'article 39 pour

les enseignants.

Les autorités de la Transition doivent également jeter les bases d'un ensemble de réformes, toutes indispensables, pour mettre sur les rails le Mali Koura tant souhaité. Parmi ces réformes majeures on pourra citer entre autres, la révision de la Constitution pour la débarrasser de toutes les incongruités et la rendre moderne. Ensuite il faut relire la loi électorale pour enlever toutes les failles afin de la rendre irréprochable aux yeux des partis politiques et des électeurs. Cette relecture permettra de minimiser les éventuelles contestations lors des élections.

Dans cette dynamique, il serait même opportun de relire le code des collectivités afin de revenir sur le découpage administratif, source de beaucoup de tensions. Comment pourrait-on dormir en ayant à l'esprit toutes les réformes ci-dessus citées et d'autres encore pour que notre pays renoue avec la démocratie et le modernisme ? Que Bah N'Daw, Assimi Goïta et Moctar Ouane comprennent qu'aucune de ces réformes ne pourra être menée sans un large consensus, c'est pourquoi tous les observateurs de la scène politique s'accordent à dire qu'un remaniement ministériel est inévitable dans les mois à venir ou alors une insurrection populaire finira par balayer les balayeurs.

**Youssef Sissoko**  
Source: Infosept

## Transition au Mali : Des grèves déstabilisatrices



**A**ors que la Transition malienne n'a pas fini de mettre en place tous ses organes, une vague de préavis de grèves s'accumulent sur le bureau du ministre du Travail dont la plus déstabilisatrice sera celle de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) qui regroupe la majorité des syndicats nationaux. A cela s'ajoutent la grève des administrateurs civils, celle programmée de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Mali (ORTM) et peut-être celle annoncée de la Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM) et du Syndicat des Travailleurs de l'Administration d'État (SYNTADE). Pour un Gouvernement de la Transition qui cherche encore ses marques, les jours à venir risquent d'être très difficiles d'autant plus que le Mali sort d'un embargo imposé par la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), embargo qui a mis à rude épreuve le Mali pendant plus d'un mois. Si l'impact de l'embargo imposé au pays reste à être établi, il ne fait aucun doute que les résultats au plan économique risquent fort d'obérer les comptes publics. Ces séries de grèves et de préavis de grèves sont donc une très mauvaise nouvelle pour les autorités de la Transition qui n'auront pas bénéficié d'un moratoire du fait que Bah N'Daw et son équipe sont chargés surtout de mettre en place les conditions nécessaires à la mise en route d'un Mali nouveau et cela en dix-huit petits mois.

Il n'aura fallu à peine qu'un petit mois pour que Bah N'Daw et son équipe apprennent les dures réalités du pouvoir. Si Le Premier ministre Moctar Ouane a largement appris le métier après plus de sept années passées au Gouvernement, tel n'est pas le cas du Président Bah N'Daw et de son Vice-Président Assimi Goïta qui ont fait leurs armes sous le drapeau. Le pouvoir politique est pour eux tout à fait nouveau quoique le premier ait fait un passage très bref au Gouvernement d'IBK. Il n'y aura donc pas de round d'observation entre l'équipe gouvernementale de la Transition et les syndicats maliens. Bah N'Daw et Assimi Goïta devront donc aller au feu à travers ce qui apparaît comme leur baptême.

Il faut dire que les autorités de la Transition ne se sont pas comportées dès le début comme une équipe transitoire devant durer seulement dix-huit mois. Elles auraient pu négocier un moratoire avec les différents syndicats pour qu'ensemble ils mettent en œuvre les moyens devant aboutir à une amélioration des conditions générales des travailleurs. Au lieu de quoi, Bah N'Daw s'est mis le boubou du redresseur de tous les torts en s'attaquant frontalement aux syndicats, notamment le SYNTADE. En effet, on se souvient que le syndicat de l'Administration d'État avait obtenu de l'ancien Président Ibrahim Boubacar Kéita (IBK) l'arrêt de toute poursuite contre ses adhérents, en attendant la modification de la

loi ayant institué la déclaration des biens de certains fonctionnaires de l'État, de même que les poursuites dans le cadre de l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI), des lois qui, semble-t-il, viseraient spécifiquement une catégorie bien déterminée de travailleurs à l'exclusion d'autres.

Or Bah N'Daw, conformément à son engagement lors de son discours de prestation de serment, le 25 septembre 2020, a décidé de raviver tous les dossiers pendants devant la Justice malienne en violation de l'entente entre l'État du Mali et le SYNTADE notamment. Par la force des choses, les militaires ayant pris le pouvoir le 18 août 2020, ont dû s'occuper rapidement de la gestion du conflit entre le Gouvernement d'IBK et les Syndicats enseignants signataires du 15 octobre 2015, conflit qui paralysait l'école malienne depuis décembre 2019. Acculé, le Comité National pour le Salut du Peuple a dû accepter l'application du fameux Article 39 qui octroie des augmentations substantielles de salaires aux enseignants par une enveloppe financière de 56 milliards de FCFA. Ce sont justement ces avantages accordés aux enseignants qui constituent la base du préavis de grève de 72 heures déposé par l'UNTM. La plus grande centrale syndicale du Mali réclame pour ses adhérents les mêmes avantages accordés aux enseignants.

Yacouba Katilé, le puissant patron de l'UNTM,





est aussi le Secrétaire général du SYNTADE. Aurait-il alors décidé de punir Bah N'Daw pour avoir lancé sa cavalerie contre ses camarades dans sa lutte contre la corruption ? Rien ne permet de le dire fermement. En tout cas la menace est réelle de voir le pays paralysé pendant 72 heures car l'UNTM regroupe tous les domaines d'activité au Mali. On se demande comment les autorités transitoires pourraient se sortir d'un si mauvais pas sans se dédire en reculant dans sa lutte contre l'enrichissement illicite. Cette perspective devrait couper le sommeil à Bah N'Daw après ses déclarations tonitruantes devant le Peuple malien et toute la communauté internationale sur sa volonté de combattre la corruption partout au Mali.

On scrutera avec la plus grande attention la gestion qui sera faite de l'éventuelle grève de 72 de l'UNTM. En effet, la revendication de la Centrale syndicale, si elle devrait être satisfaite, demanderait des sommes au-delà des capacités de l'État malien. Et la capacité de nuisance de l'UNTM est cent fois plus grande que celle des syndicats enseignants. Ce sont donc des jours très sombres qui se profilent à l'horizon. La Transition malienne n'a pas encore su gérer la grève illimitée des administrateurs. Si par extraordinaire l'UNTM y allait de la sienne, il ne fait aucun doute que le Mali serait paralysé. Pays parmi les plus démunis de la planète, le Mali ne survit que grâce à l'or et au coton. Or les cours du métal jaune ne sont pas au mieux actuellement et les cotonculteurs maliens ont largement boycotté la culture de « l'or blanc » cette année, ce qui devrait lar-

gement grever les recettes du pays. Les Maliens découvriront dans les prochains jours que leur pays est loin de sortir de la tourmente. En effet, le Mali ressent aujourd'hui les effets de plusieurs décennies de mauvaise gouvernance et de dilapidation des maigres ressources de l'État. Les 18 mois de la Transition seront largement insuffisants pour redresser la situation. Il faudra, pour espérer redresser la courbe de la chute, un consensus qui permette d'apaiser le front social par un renoncement aux différentes revendications socioprofessionnelles durant la Transition. Si ensemble les Maliens n'arrivent pas à établir un contrat social pour permettre aux autorités de la Transition de travailler en toute quiétude,

il y a fort à parier que le pays ne sombre définitivement. Car la Transition n'a pas les moyens de relever le Mali en si peu de temps. Les dégâts sont trop profonds pour être réparés de sitôt et les ennemis de la République sont toujours en œuvre pour préserver leurs intérêts. Ceux-ci n'ont aucun intérêt pour que la Transition réussisse et feront tout pour la couler. Ce serait une utopie de croire que Bah N'Daw et son équipe seuls pourront redresser le Mali. Il faut pour cela l'engagement de toutes les Maliennes et de tous les Maliens. C'est la condition sine qua non pour sauver le pays.

■ **Diala Thiény Konaté**



# Conseil National de Transition : Le doute prend le dessus sur l'espoir !

**Le Conseil national de la transition (CNT), l'organe législatif tarde à être mis en place. Certes, la mission s'avère difficile voire un casse-tête pour les autorités de la transition pendant que les Maliens sont toujours dans l'impatience.**

La formation du nouvel attelage gouvernemental sans le deuxième homme fort de la junte, Malick Diaw laisse planer beaucoup de doute sur la configuration du CNT. Tout porte à croire que le Comité national pour le salut du peuple veut avoir une main mise sur tous les organes de la transition. C'est pourquoi d'ailleurs, plusieurs indices montrent à suffisance que les militaires veulent s'adjuger mordicus la présidence de ce dernier organe non encore mis en place. Mais cela c'est sans compter sur la détermination du M5-RFP qui ne souhaitent pas abdiquer. Ceux-ci aussi, veulent vaille que vaille diriger l'organe législatif de la transition pour être au cœur de toutes les réformes qui seront entreprises pour renforcer le mode de gouvernance de notre pays. En tout cas, c'est la bataille des éléphants qui s'annoncent entre les deux forces du changement.

C'est dire que les militaires feront face à la résistance farouche des membres du mouvement du 5 juin –Rassemblement des forces patriotiques. Ce mouvement qui a précipité la chute du régime de l'ancien président de la République, Ibrahim Boubacar Keita, est monté au créneau. Ayant été floués par la junte lors du choix du président de la transition et la nomination du premier ministre ainsi que dans la formation du gouvernement de transition, les membres du M5-FRP sont déterminés à poursuivre leur combat jusqu'au bout. La récente assemblée générale organisée par les membres du mouvement du 5 juin-rassemblement des forces patriotiques est le témoignage éloquent qu'ils veulent jouer leur partition dans le Conseil national de la transition. Ne serait-ce que pour poser les jalons d'une gouvernance vertueuse. Au cours de cette rencontre, ils ont dit à qui veut l'entendre qu'ils réclament la présidence et le quart du conseil national de la transition. A en croire

plusieurs analystes et observateurs de la scène politique, il ne serait pas bienséant de former cette équipe sans les membres du mouvement du 5 juin-rassemblement des forces patriotiques, principale force du changement.

Selon nos investigations, plusieurs tractations seront en cours pour la formation du conseil national de la transition. Les consultations auraient commencé depuis bientôt un mois sans que la fumée blanche ne encore visible. Toute chose qui retarde la formation de l'organe législatif de la transition. Il est clair, aussi, que ce sont les membres de cet organe qui vont désigner un président en leur sein. D'où l'hypothèse selon laquelle, les membres du comité national pour le salut seraient dans la dynamique de choisir des hommes et femmes qui leurs seront redevables. Raison pour laquelle, ils désirent ratisser large. Sinon rien

ne justifie le retard accusé dans la formation du conseil national de la transition. Certains disent même que l'ombre de la main du CNSP a été aperçue d'où ce tiraillement. Mais force est de reconnaître que toutes les organisations de la société civile sont sur leur qui-vive en attendant la formation du conseil national de la transition. Ils exigeraient le respect strict des termes de la Charte de la transition.

En tout état de cause, le Mali vient de loin. Il urge de mettre en place tous les organes de la transition pour éteindre la soif des Maliens qui ont bravé le soleil et la pluie pour pousser le régime d'IBK à la porte dans le but d'améliorer la gouvernance. Désormais, la balle est dans le camp du président de la transition, Bah N'Daw pour donner un coup de piston à la transition qui peine à réaliser ceux pour qui certains Maliens sont morts, d'autres grièvement blessés. Des actions concrètes mériteraient d'être posées à ce niveau.

Le Conseil national de la transition risquerait d'accoucher par césarienne au regard des complications survenues avant sa formation. Le plus important pour bon nombre de Maliens, est que l'enfant soit sauvé pour nous permettre de transcender nos différends. Seul le Mali doit compter en de pareille circonstance.

■ Ibrahim Sanogo



# UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

## Filiales



**BDU - BF**  
BURKINA FASO



**BDU - CI**  
CÔTE D'IVOIRE



**BDM FRANCE**  
FRANCE



**BDU**  
BANCO DA UNIÃO  
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

[www.bdm-sa.com](http://www.bdm-sa.com)



**BDM SA**

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



## SOTRAMA : Le client n'est pas roi

**Insolence, propos salaces, manque de respect... rien n'est épargné aux passagers par les jeunes assistants des chauffeurs. Résultat : les prises de bec sont monnaie courante dans ces transports en commun que beaucoup de Bamakois empruntent quotidiennement.**

**L**a vulgarité dont font preuve les apprentis-chauffeurs à l'égard des passagers est un fait connu des usagers des transports en commun. Cette scène illustre bien les rapports entre passagers et apprentis. «Apprenti, ma monnaie parce que je descends au prochain arrêt».

Une femme d'un certain âge engage ainsi la conversation sur un ton courtois et sans animosité aucune, après avoir remis un billet neuf de 1.000 FCFA à l'apprenti-chauffeur. Celui-ci réplique vertement et dans un langage ordurier qu'il n'a pas de monnaie. Il a même le toupet de reprocher à la cliente de lui tendre un billet au lieu d'une pièce de monnaie. «Impertinent, tu dois avoir le même âge que mon

fil», revient à la charge la passagère. Le jeune apprenti ne se démonte pas et interpelle de nouveau celle qui lui rappelait le privilège de l'âge. «Je m'en fous puisque je ne suis pas ton rejeton», précise-t-il avec arrogance.

Ce genre de prise de bec entre apprentis et passagers des Sotrama constitue le quotidien des transports en commun. On se demande si certains apprentis ont reçu la moindre éducation. Tant leur insolence est crasse.

Modibo Doumbia, la quarantaine, est enseignant à l'école Plateau 2 de Hamdallaye. Il accepte de verser son avis dans le débat. «La Sotrama est le moyen de transport le moins cher dans notre pays. A titre d'exemple, mon trajet (Mamaribougou-Hamdallaye) me revient

à 175 FCFA en aller et autant en retour. Il est difficile de s'en passer dans ces conditions à moins d'avoir ses propres moyens de déplacement», explique-t-il. Mais pour autant, il déplore l'impertinence des apprentis et des chauffeurs de Sotrama. Ce grief est partagé par la majorité des usagers de ce moyen de transport.

**MAUVAISES CONDITIONS-** Amara Diarra est ouvrier. Il emprunte les Sotrama depuis plus de 18 ans pour rallier son lieu de travail. Il admet simplement que c'est faute d'avoir la possibilité de prendre un taxi. Je réside à Kalaban et mon lieu de travail se trouve à Bagdadji. Je dépense 500 FCFA par jour pour faire ce trajet en aller et retour et cela m'aurait coûté en taxi près de 4.000 FCFA par jour. Ce qui n'est pas accessible à ma petite bourse. Pour cet ouvrier, il est clair qu'emprunter une Sotrama est pénible parce que l'utilisateur est contraint d'accepter de mauvaises conditions de déplacement, notamment se serrer les uns contre les autres comme des sardines. Par ces temps de Covid-19, le risque de contamination est grand.

Le danger lié à la crise sanitaire est venu s'ajouter aux invectives des apprentis et des

chauffeurs de Sotrama.

Ces énergumènes ne ratent pas d'occasion de passer leur nerf sur les usagers. Les clients sont rois partout sauf dans les Sotrama. Le problème de monnaie est très souvent le déclencheur des échanges aigres-doux entre usagers d'une part et chauffeurs et apprentis d'autre part. Chauffeurs et apprentis n'hésitent pas à distribuer des propos salaces aux clients parmi lesquels certains ne s'en laissent pas conter non plus. Aux invectives des premiers répondent les piques bien senties des autres. Pour certains usagers, les agissements peu recommandables des chauffeurs et leurs assistants résultent de la consommation de la drogue. Mariam Diarra, une habituée des Sotrama, estime qu'il faut appeler le chat par son nom. «Ce sont des drogués, des délinquants qui exercent ce métier de nos jours. Ils sont constamment sous l'effet des stupéfiants», croit savoir la bonne dame qui ajoute ne pas comprendre le manque des pièces de 50 FCFA chez les apprentis qui ne semblent pas faire d'effort pour respecter les clients. CLICHÉS- Djibril Traoré, un apprenti qui officie sur l'axe Banconni-Railda ne partage guère ce constat. Il estime que ce sont des clichés qui pèsent sur les apprentis. «Nous ne sommes pas des drogués comme le pensent beaucoup de passagers mais nous consommons du café

noir, conseillé comme étant un tonocardiaque. Nous avons aussi un jargon qui n'est nullement accepté par les usagers encore moins par la société », explique-t-il.

Les tarifs des Sotrama sont fixés en fonction des destinations. Ils oscillent entre 150 et 400 FCFA. Les apprentis estiment que les passagers doivent se prémunir de jetons avant de monter dans les Sotrama. Les passagers soutiennent le contraire.

Boubacar Touré, est lui aussi un apprenti-chauffeur sur l'axe Woro cour-Taliko. Il incrimine sans autre forme de procès «la mauvaise foi» des clients. Pour lui, ceux-ci se présentent sciemment avec des billets de 1.000, 2.000, voire 5.000 FCFA pour un tarif de 150 FCFA.

Selon Alou Touré du syndicat des transporteurs, le comportement regrettable des apprentis et des chauffeurs vis-à-vis des clients s'explique par un manque de syndicat au niveau de tous les arrêts. En présence d'un syndicaliste des transporteurs, aucun apprenti ou chauffeur n'oserait manquer de respect à un passager parce qu'il peut encourir des sanctions.

Mohamed Coulibaly, secrétaire général du comité syndical des transporteurs urbains de Boulkassobougou et Djélibougou, assure ne pas faire l'avocat du diable. Mais pour lui, il

est clair que certains clients sont aussi assez indécents. Il révèle que son syndicat couvre près de 300 Sotramas qui desservent l'axe Railda-Boukassobougou. Il préfère insister sur l'utilité des Sotramas et le fait qu'ils constituent des lieux de convivialité et de retrouvailles. Dans les moyens de transport en commun, fait-il remarquer, les usagers ont parfois l'occasion de converser sur des sujets d'actualité ou de colporter des rumeurs.

Le trajet en Sotrama est aussi un moment de retrouvailles pour certains usagers. Comme c'est le cas de ces deux anciennes lycéennes (Djénéba Diawara et Binta Diallo) qui se sont rencontrées, après s'être perdues de vue durant 11 ans. L'une des dames nous a confié son émotion lorsqu'elle a croisé par hasard sa camarade d'école dans un Sotrama.

Les apprentis sont-ils en train de devenir le cauchemar des usagers ? On est en droit de s'interroger sur la question tant les querelles sont fréquentes dans les Sotramas à cause de leur désinvolture le plus souvent. L'attitude de certains apprentis ne rime pas du tout avec les règles de bonne conduite dans la société. Parmi eux, il y a certainement de la bonne graine.

**Baye TRAORÉ**

**SAER EMPLOI**  
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest

# Présidentielle en Côte d'Ivoire : Une élection aux deux visages, symbole d'un pays divisé

Boycottée par Henri Konan Bédié et Pascal Affi N'Guessan, l'élection présidentielle du 31 octobre a été marquée par de nombreux incidents. Au moins cinq personnes sont mortes.



Il faut le voir pour le croire. En cette fin d'après-midi à Abidjan, l'autoroute du Nord, si aisément encombrée, est totalement vide. Pas une voiture à l'horizon. Pas un camion sur le bas-côté, ni de véhicule de transport déchargeant ses passagers. Il faut bifurquer sur la droite et prendre la direction de Yopougon pour retrouver une légère activité. Avec son gros million d'habitants et ses 489 876 électeurs, la commune tentaculaire est un condensé de la Côte d'Ivoire, mosaïque de populations et laboratoire du vivre-ensemble. Ce 31 octobre, elle est également à l'image d'un pays qui, s'il n'est pas coupé en deux, semble drôlement divisé.

Il est 17h30. Les opérations de vote sont sur le point de s'achever au groupe scolaire William Ponty. Le centre le plus important de Yopougon est situé dans une zone hostile au pouvoir. Dans l'un des seize bureaux de vote, les deux agents de la Commission électorale indépendante (CEI) s'ennuient ferme.

« Depuis le début de la journée, nous n'avons eu que six votants sur les 432 personnes ins-

crites », lâche l'un d'eux en pianotant sans entrain sur son téléphone. Pas plus d'excitation dans la voix de l'assesseur de Kouadio Konan Bertin, l'un des rares déployés sur le territoire, conscient de faire autant figuration que le candidat qu'il représente. « On fait ce qu'on peut », glisse-t-il.



D'un quartier à l'autre, l'ambiance bascule. Dans de nombreuses zones de Yopougon, les scènes se répètent : peu de monde dans les bureaux de vote, la cohue dans les boulangeries.

« L'élection ? Elle ne nous concerne pas. » 10h, dans une petite ruelle du quartier Niagon. Quelques bières, de la liqueur: un samedi comme d'autres pour Claude et ses amis. « Je n'ai même pas de carte d'électeur. J'ai arrêté de voter en 2005. J'ai milité et ça n'a rien changé pour moi. Jeudi, Laurent Gbagbo a bien parlé. Mais tous ceux qui ont amené la crise dans le pays doivent partir. »

Seulement voilà, d'un quartier à l'autre, l'ambiance bascule très vite. Port-Bouët 2 est un fief d'Alassane Ouattara. Tôt le matin, de longues files d'attente se sont formées à l'école Plateau. Troisième mandat ou pas, on a fait bloc derrière le chef de l'État ivoirien, se mobilisant jusqu'à la clôture du vote.

Ici, le taux de participation avoisine les 80 %. « Takokélé [version malinké du coup K.O.] », crie Djibril, un imposant chauffeur routier qui « assure la sécurité » avec quelques amis plutôt musclés. « Il ne va rien se passer. Qu'ils essaient de venir, ils auront à faire à nous ! » Car face aux menaces de l'opposition qui appelle à la « désobéissance civile », les partisans du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP, au pouvoir) se sont organisés. Des dizaines de « gros bras » ont parcouru les centres de vote de la capitale économique, parfois avec la complicité des forces de sécurité, pour décourager les plus téméraires.



### Les deux visages du scrutin

L'après-midi touche à sa fin quand la tension monte brusquement dans le quartier Kouté, non loin du palais de justice de Yopougon. On accuse des jeunes armés d'être venus attaquer les habitants. Des affrontements éclatent. Deux voitures sont incendiées et, à la nuit tombée, tous les accès au quartier sont bloqués par des barricades. Devant, des dizaines de jeunes montent la garde.

Les deux visages de ce scrutin contestés se sont affichés dans les autres communes d'Abidjan. En scrutant les rues animées d'Abobo, les embouteillages en moins, Moses, cafetier, s'est cru « un jour de fête ». Dans ce fief du RHDP, dont le maire n'est autre que le Premier ministre, Hamed Bakayoko, les électeurs se sont déplacés nombreux.

Dès 6 heures du matin, plusieurs dizaines d'entre eux patientaient devant le portail de

l'école Anador, plus important lieu de vote de la commune, la plus peuplée d'Abidjan avec 1,5 million d'habitants. Pour l'ambiance, quelques femmes, supportrices d'Alassane Ouattara qui donna ici son dernier meeting de campagne jeudi, entonnaient des chants en brandissant leurs cartes d'électeurs : « Allez voter, y a pas palabres ! »

À Koumassi, l'affluence était plus contrastée. L'effervescence constatée dans la cour de l'école Mondon tranchait avec celle de l'école Sainte-Thérèse, totalement désertée. « Ici, environ la moitié des 4000 inscrits ont déjà voté », affirmait à la mi-journée Abdouramane Guindo, conseiller municipal RHDP, en observation à l'école Mondon.

Même satisfaction dans le groupement scolaire BAD du quartier « Abattoir » de Port-Bouët. Sita Koné, elle aussi observatrice pour le RHDP, avait le sourire : « Nous avons fait une campagne de porte-à-porte, ça a payé.

Beaucoup de jeunes se sont inscrits. Nous avons ouvert deux bureaux supplémentaires ici. »

### NOUS AVONS EU UNE TRENTAINE DE VOTANTS SUR 412 INSCRITS

Mais là aussi, l'affluence n'était pas la même d'un lieu de vote à l'autre. Au même moment, certains bureaux du groupement scolaire Selmer étaient vides. « Nous avons eu une trentaine de votants sur 412 inscrits », affirmait un peu avant 14 heures Mohamed, assesseur. À Adjamé, commune commerçante habituellement très animée et particulièrement embouteillée, beaucoup de vendeurs avaient choisi de baisser le rideau. Devant l'école Saint-Bernard, située dans une ruelle en terre, dans le nord de la ville, des gendarmes et des policiers se tenaient devant la porte. « Il y avait des bruits, on s'est préparé en conséquence », expliquait Moussa Traoré, responsable du lieu qui comptait huit bureaux.

Au Lycée Sainte-Marie de Cocody, l'effervescence est vite retombée après le passage du chef de l'État en fin de matinée. Au moment d'entamer le dépouillement, l'un de ses bureaux ne comptabilisait que 77 votants sur 418 inscrits. Enfin, l'élection n'a pas pu aller à son terme dans le village ébrié de Blockhaus en bord de lagune. Dans la matinée, des jeunes avaient érigé un barrage près des deux centres de vote, empêchant les électeurs de s'y rendre. Le matériel électoral a dû être délocalisé.

« Globalement, la participation a été très faible à Abidjan. Sur l'ensemble du territoire, on oscille entre des zones où le taux a été vraiment bas et d'autres où les électeurs se sont mobilisés notamment dans le Nord », confie un membre d'une mission d'observation électorale indépendante.

Selon nos sources, des observateurs ont parfois constaté certaines incohérences sur les taux de participation affichés après le dépouillement. « Dans un bureau de vote d'une ville proche d'Abidjan, il y avait 300 bulletins dans l'urne, alors que seulement 30 personnes avaient émargé. Ce n'est pas un cas isolé », affirme une source diplomatique.

Incidents dans le Centre et le Sud

Si le scrutin s'est déroulé dans le calme à Abidjan et le nord du pays, plusieurs incidents ont eu lieu dans différentes villes et localités du Centre et du Sud. Les opérations de vote y



ont été fortement perturbées. À Botro (Centre), un manifestant est mort et plusieurs personnes ont été blessées dans des affrontements entre la population et les forces de l'ordre.

### LES DEUX OU TROIS PROCHAINES SEMAINES SERONT DÉTERMINANTES

### POUR L'AVENIR DU PAYS

À Yamoussoukro, des barricades ont été érigées dans différents quartiers, où des heurts ont éclaté faisant un mort. Les affrontements à Tiébissou, où l'un des axes de circulation était bloqué, ont fait 4 morts et 27 blessés, selon le maire. À Zaranou (Est), l'antenne de la CEI locale a été incendiée. Dans le village

de Téhiri, près de Gagnoa (à environ 100 km au nord-ouest d'Abidjan), des manifestants s'en sont pris au matériel électoral, avant que des jeunes munis de machettes ne les affrontent. Enfin, à Bocanda, dans la région de Daoukro, des individus ont saccagé des bureaux de vote, tout comme à Vavoua, dans le centre du pays, où du matériel de la CEI a également été endommagé.

« Depuis dix jours, la contestation s'est renforcée dans les zones rurales, notamment en pays baoulé. Le nombre de routes barrées a été multiplié par deux ou trois. Les deux ou trois prochaines semaines seront déterminantes pour l'avenir du pays », estime une source sécuritaire.

Le jour le plus long s'est donc achevé. Le ciel n'est pas tombé sur la tête des Ivoiriens, mais le pays n'est pas plus avancé, empêtré dans ses querelles de leadership, victime de l'intransigeance de ses hommes politiques, alors que pointe le spectre du repli communautaire. Recroquevillés sur leurs positions, les camps se répondent sans jamais s'écouter. Le bras de fer se prolonge. Difficile de dire qui en sortira vainqueur. Pas forcément les Ivoiriens.

Source : Jeune Afrique





# Attentats de janvier 2015 : Le procès suspendu après deux autres accusés positifs au Covid-19

Dans la nuit de dimanche à lundi, un avocat a annoncé le report du procès des attentats de 2015 à la semaine prochaine après que deux autres accusés ont été testés positifs au coronavirus.



**A** journé. Le procès des attentats de janvier 2015 est suspendu toute la semaine, deux autres accusés ayant été à leur tour testés positifs au coronavirus, a-t-on appris dans la nuit de dimanche à lundi 2 novembre auprès d'un avocat.

Après un test positif samedi du principal accusé Ali Riza Polat, les neuf autres accusés détenus ont été examinés ce week-end. "Au regard des protocoles sanitaires en vigueur nécessitant un isolement tant des cas positifs que des cas contacts, l'audience ne pourra reprendre cette semaine", selon un mail du président de la cour d'assises spéciale Régis de Jorna, envoyé à tous les avocats de la défense et de la partie civile.

## Calendrier perturbé

Après le résultat du test d'Ali Riza Polat, le président de Jorna avait annoncé samedi la suspension jusqu'à mardi du procès, sous réserve des résultats des autres tests.

Les deux accusés testés positifs, ainsi que deux autres testés négatifs mais "considérés comme cas contact", sont actuellement détenus à la maison d'arrêt de la Santé, à Paris, selon le courriel.

Pour les autres accusés du procès, détenus à Fleury-Mérogis, "les résultats (...) devraient être connus dans la journée de demain" lundi, ajoute le président de la cour.

Mercredi dernier, les débats avaient déjà été suspendus après un malaise d'Ali Riza Polat. Pris de vomissements, il avait été renvoyé en maison d'arrêt mais le procès avait pu reprendre dès le jeudi matin après un premier test négatif et un avis favorable du médecin.

Son état de santé a toutefois nécessité un nouveau test samedi, cette fois positif.

Cette suspension d'audience d'au moins une semaine devrait perturber le calendrier qui prévoyait la fin des plaidoiries des parties civiles, débutées jeudi après-midi, puis le réquisitoire des avocats généraux, initialement prévu mercredi après-midi et jeudi.

## Onde de choc international

Les avocats de la défense devaient quant à eux plaider les 6, 9, 10 et 11 novembre. Le verdict était attendu le vendredi 13 novembre.

Quatorze personnes, dont trois par défaut, sont jugées depuis le 2 septembre par la cour d'assises spéciale pour leur soutien au trio jihadiste qui a semé la terreur du 7 au 9 janvier 2015.

Les attentats contre Charlie Hebdo, des policiers et l'Hyper Cacher avaient fait 17 morts et soulevé une onde de choc internationale.

Depuis plus de deux mois de procès, près de 150 témoins et experts se sont succédé à la barre pour ce procès historique, filmé pour les archives de la justice, une première en matière de terrorisme, et sous très haute surveillance policière.

Source : AFP

# Le Vovinam Viet Vo Dao : Un art martial millénaire présent au Mali (1ère partie)

**Le Vovinam-Viêt Võ Dao, Art Martial Traditionnel Vietnamien, est l'œuvre de tout un peuple engagé tout au long de son histoire dans une lutte pour la définition et la préservation de son identité. Depuis sa fondation par l'empereur HUNG VUONG en 2879 avant J.-C., des étapes clés ont assuré la lente et souvent douloureuse maturation de ce qui allait devenir un Art Martial conjuguant tradition et modernité. En France, le Vovinam-Viêt Võ Dao apparaît officiellement en 1975 avec l'arrivée de Maître TRAN Nguyen Dao, unanimement reconnu comme le leader historique et charismatique de l'école dans ce pays. Dans la lignée des grands maîtres, il consacre toute son énergie à préserver l'identité de son art, tout en façonnant les bases de demain. En Afrique, c'est Maître Abdoulaye Sène qui amène la discipline d'abord au Sénégal dans les années 90 puis la développe petit à petit dans les autres coins du continent noir à travers ses premiers élèves comme Me Youssouf Kaboré au Burkina Faso, Me Younouss Yade en Mauritanie, Me Larbi Ait Abdelmalek en Algérie et Me Oumar Ndoye au Mali.**

L'histoire du Viêt Nam est riche en événements : conquêtes, invasions, révolutions, colonisation, conflits internes se succèdent et expliquent le développement des techniques de combats. Etablir une date de naissance pour l'art martial, le « Võ » en vietnamien, est impossible. Cependant, c'est sous le règne de l'empereur Hùng Vuong 1er, il y a 5000 ans de cela, que les techniques de combat commencent à se développer. En 111 avant JC, le Viêt Nam connaît sa première invasion chinoise, invasion qui durera jusqu'en 398 après JC et pendant laquelle la Chine ten-

tera d'imposer ses mœurs et ses coutumes. Le pays va connaître d'autres périodes d'invasions, mais moins marquantes ; l'art martial alors se structure. Le maréchal Tran Hung Dao repousse l'armée mongole en 1288, notamment avec la bataille du fleuve Bach Dang. C'est de cette époque que datent les plus précieux manuscrits de techniques codifiées, dont le Linh Nam Võ Kinh. L'art martial en tant que moyen de défense humain sur le plan personnel devient, avec le général Tran Hung Dao, un réel art militaire. Pendant 400 ans, le royaume va subir d'autres invasions chinoises,

mais aussi des guerres fratricides. C'est au cours de ces 400 ans que les européens font leurs premières apparitions. L'évangélisation du pays commence. Elle n'est pas acceptée de tous et donne parfois lieu à de sanglantes répressions. Malgré cela, les luttes fratricides déchirent le pays. En 1773 une révolte devenue célèbre (celle des frères Tay Son) permet au Vietnam de recouvrer son unité. Des écoles d'arts martiaux voient le jour dans tout le pays, redonnant au Võ sa valeur éducative pour l'individu. A partir de 1802, la colonisation française s'opère ; les français s'implantent réellement à compter de 1842. Le Võ est interdit et l'entraînement sera pratiqué « derrière la haie des bambous », c'est à dire dans la clandestinité. Du fait de l'impossible communication entre les pratiquants, différents styles d'art martiaux se créent.

C'est dans ce contexte que le huitième jour du quatrième mois de l'année 1912 (calendrier lunaire), (8 avril 1912), que Maître Nguyễn Lộc voit le jour. Il va consacrer la majeure partie de sa vie au Võ jusqu'à sa mort, le quatrième jour du quatrième mois de l'an 1960 (calendrier lunaire), (29 avril 1960). De 1939 à 1960, une école était née, un mouvement avait grandi dans une époque difficile. D'une dimension nationale, il va devenir international. Maître LE SANG était l'élève le plus avancé de Me Nguyễn Lộc, il était donc normal qu'il lui succède.

**Abdoulaye A. Traoré,  
Ingénieur du développement local  
Source: Inf@sept**





## **Bélier (21 mars - 19 avril)**

Plutôt que de rentrer dans des confrontations musclées, vous mettez le focus sur la stratégie « du rassembler plutôt que diviser ». Et cela marchera. Avec une équipe galvanisée, vous parviendrez à terminer dans les temps un chantier ou dossier compliqué.

L'équilibre de votre budget sera le cadet de vos soucis. Vous aurez surtout envie de vous faire plaisir et de vous acheter tout ce qui vous passera par la tête. Attention toutefois à ne pas dépasser les limites disponibles, car vous en ferez les frais.



## **Taureau (20 avril - 19 mai)**

Si votre tâche est routinière, une opportunité vous amènera à changer d'orientation. Vous devrez passer par une formation pour que le changement devienne effectif, mais la perspective d'une évolution vous incitera à tenter cette aventure professionnelle.

Une contrariété vous fera sortir de vos gonds. Vos désaccords porteront sur des questions financières ou sur les clauses d'un contrat qui n'auront pas été respectées. Vérifiez aussi les documents administratifs comme les assurances ou les impôts.



## **Gémeaux (20 mai - 21 juin)**

Vous travaillez avec des personnes compétentes. Elles vous aident à avancer plus vite sans vous fatiguer. Une nouvelle activité démarre et elle vous plaît. Un rapprochement peut se faire avec un collaborateur. Cette complicité vous encourage pour travailler.

Les dépenses peuvent concerner les sorties et les plaisirs. Vénus en Balance vous donne la possibilité d'avoir un budget plus important pour les dépenses. La tranquillité d'esprit vous accompagne. Mais la prudence reste de mise pour conserver la stabilité.



## **Cancer (21 juin - 21 juillet)**

Dans la société où vous travaillez, vous aurez le sentiment d'être la cinquième roue du carrosse. À votre décharge, vous aurez tout de même des éléments qui conforteront votre impression : des réunions qui se déroulent sans vous, avancement bloqué, etc.

Très mal guidé par Saturne, vous prendrez un cap financier qui vous conduira droit sur des délais difficiles à tenir ou sur un dépassement de votre découvert. Le fait de vous trouver déjà en milieu de mois, en manque d'argent, vous rendra aigri.



## **Lion (22 juillet - 23 août)**

Vous penserez avancer d'un petit pas, alors que vous ferez un grand bond en avant dans votre activité. On ne vous reconnaîtra pas dans cette humilité et certains se demanderont si vous serez sincère ou s'il s'agira d'une tactique pour vous glorifier.

Vous ne baisserez pas les bras, même si tout semblera concourir à vous décourager sur le plan financier. Vous aurez des atouts dans votre manche et vous abattrez vos cartes positives à la dernière minute afin de remporter le jackpot qui vous reviendra.



## **Vierge (23 août - 23 septembre)**

Venant vous appuyer, Uranus vous poussera à élever votre niveau d'ambition ou à travailler davantage. Cette planète soutiendra vos projets, vous fabriquera un réseau en béton et vous apportera un supplément de chance qui fera toute la différence.

Bien placé dans votre secteur II, Mercure vous sera d'une aide précieuse pour faire le point sur l'ensemble de vos engagements, de façon à vérifier qu'ils soient bien adaptés à vos besoins. Moyennant quoi, votre budget sera stabilisé et équilibré.



## **Balance (23 septembre - 22 octobre)**

Un supérieur hiérarchique peut vous demander un rendez-vous. Il flotte dans l'air une ambiance favorable à votre évolution. La journée pourrait vous apporter un nouveau contrat. Des pourparlers vont dans ce sens. Faites attention aux clauses dans le contrat.

Peu d'inquiétude est à venir et vous avez bien raison. Les astres permettent de vivre au-dessus de vos moyens. Pourtant, la crainte n'est pas là. Vous restez confiant dans votre relation à l'argent. Un budget suffisant permet de tenir l'équilibre financier.



## **Scorpion (23 octobre - 22 novembre)**

Vous n'aurez plus du tout envie de papoter avec vos collègues. Ce sera silence radio ! Côté travail, en revanche, pas de stress et encore moins de dossiers complexes à traiter..., le rêve ! Profitez-en, car cela ne pourra pas durer indéfiniment.

À la manière d'un ministre des finances, vous proposerez à votre famille un budget pour la rentrée de septembre. Comme de bien entendu, il ne fera pas l'unanimité. Pour éviter les querelles interminables, vous allez procéder à un vote. C'est la démocratie !



## **Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)**

La tête pleine de projets et avec des idées nouvelles pour avancer dans votre secteur professionnel, les réponses mitigées pour certaines, voire franchement hostiles pour d'autres vous refroidiront. Vous aurez un atout de taille qui changera la donne.

Bien que très optimiste sur vos chances financières, vous écouterez la voie de la raison et du compromis afin de ne pas mettre tous vos oeufs dans le même panier. Vous pourriez d'ailleurs faire appel à un conseil avisé, aidé par Mercure en Balance.



## **Capricorne (21 décembre - 20 janvier)**

Vos responsabilités seront au premier plan et, comme tout Capricorne qui se respecte, plus on vous en confiera, plus vous aurez l'impression d'avoir de la valeur. Mais certaines d'entre elles seront lourdes et vous prendront un temps considérable.

Vous devrez faire attention à de possibles irrégularités, notamment si vous attendez une rentrée d'argent de type versement de primes. Même conseil, si vous négociez des échéances de remboursement. Vérifiez que tout sera conforme à vos intérêts.



## **Verseau (20 janvier - 19 février)**

Vous aimeriez trouver un poste qui vous met en avant. Votre caractère affirmé ne passe pas inaperçu. Une recherche d'un nouveau travail vous séduit. Les recherches se multiplient. Elles peuvent vous conduire vers des profils de postes intéressants.

Pensez à mieux gérer le budget. Il règne un contexte de fortes dépenses. Hélas votre meilleure volonté cède aux tentations. Le shopping peut être un moment de frais multiples. Des regrets sont possibles. Peu d'économie est possible pour le moment.



## **Poisson (19 février - 21 mars)**

Côté professionnel, vous avez assez de talent pour aller là où personne n'ose s'aventurer. Du coup, vous redonnerez un sens aux initiatives en pariant sur la réussite à grande échelle. Avec la Lune noire en embuscade, vous ne vous contenterez pas des miettes.

En ce début de semaine, vous serez doublement prudent. Extrêmement réaliste, vous anticiperez vos besoins financiers, ainsi que ceux de votre entourage. À titre personnel, vous aurez toujours une poire pour la soif... C'est-à-dire, des économies..

# Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous